

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 275

MONTRÉAL, LES SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 NOVEMBRE 1993

5 CAHIERS - 1,30\$ + TPS + TVQ

L'ÉCONOMIE

Succès assassiné ou équipée suicidaire?
PAGE B-1



LIVRES

Tintin en stock: les produits dérivés
PAGE D-1



LE MONDE

Un deuxième chef de Hamas est abattu
PAGE A-6



LES ARTS

Scénariste, métier de l'ombre
PAGE C-1

PERSPECTIVES

L'assiette au beurre

Jean Dion

Quand on se retrouve au fond d'un gouffre de 40 milliards\$, qui pourrait se creuser encore jusqu'à atteindre 45 milliards\$ cette année, il est difficile de parler d'autre chose que d'argent. Les partis politiques l'ont compris: celui qui, aujourd'hui, ne ferait pas de l'état des finances du pays sa priorité avouée passerait au mieux pour un inconscient, au pire pour un traître.

Chacun entre donc dans le grand train des mesures d'austérité, lançant d'émouvants appels d'urgence et, surtout, se plaçant volontairement sur la ligne de feu des nécessaires restrictions à venir. Question, entend-on partout, de «donner l'exemple».

C'est dans cette optique que le Reform Party, cette semaine, a consacré un caucus de trois jours à la seule question des avantages consentis aux députés. On y a distribué un questionnaire d'une quinzaine de pages, une soixantaine de questions en tout, destiné à connaître l'avis de chacun des 52 élus — dont 51 nouveaux — sur les privilèges statutaires dont, à titre de député fédéral, il ou elle dispose.

Ces avantages vont des voyages gratuits aux généreuses pensions de «retraite» octroyées aux députés ayant servi au moins six ans aux Communes, en passant par les services «subventionnés» de la colline parlementaire: restaurants, cours de langues, soins médicaux, salon de coiffure et (oui, oui) services de massage.

Il n'était pas sans intérêt de voir les réformistes, lors d'une pause du dîner, se balader avec un cabaret ne contenant qu'un simple sandwich, une soupe et un jus de tomates. Façon d'annoncer ses couleurs: nous ne reculerons devant aucune frugalité pour prouver que notre promesse de montrer patte blanche en matière de gestion des fonds publics ne restera pas lettre morte. Et pour les blanquettes de veau dégustées aux frais des contribuables, vous repasserez.

Voilà qui est louable. Mais voilà qui est aussi, en même temps, désespérément symbolique. Et potentiellement trompeur, car le fait de retirer les décorations risque de faire oublier que la maison est en train de s'écrouler.

Hier, Lucien Bouchard a fait allusion au problème. Dans un vibrant appel à la solidarité interpartisan pour remettre sur pied des finances en lambeaux, le chef du Bloc québécois a évoqué le budget des Communes comme lieu privilégié d'application de restrictions. Bien sûr, ce n'est pas là qu'on va trouver un milliard à économiser, at-il dit en substance, mais c'est en ajoutant les millions aux millions qu'on finira par avoir une ébauche de solution. Du même souffle, cependant, M. Bouchard a carrément refusé qu'on touche aux paiements de transfert

aux provinces ou aux programmes sociaux, qui comptent pour environ la moitié des dépenses fédérales.

Dans cette seule phrase, on saisit l'ampleur du dilemme auquel ont à faire face les libéraux, qui se sont aussi engagés à maintenir ces deux éléments. Et ce ne sont pas les clauses de leur programme relatives aux privilèges — «révision du régime de retraite» des députés, fin du cumul (pension et revenu d'un emploi dans le secteur public simultanés), diminution de 10 millions\$ du budget des cabinets — qui leur permettra de s'en sortir.

Les économies qui pourraient être faites en s'abrant les avantages des députés sont difficilement calculables. Quelques dizaines de millions, peut-être. Au lendemain des élections, une estimation des pensions à verser aux députés défaits faisait état d'un montant de 109 millions\$ si tous les intéressés vivent jusqu'à 75 ans. Pensons-y: 109 millions\$ sur une vingtaine d'années, soit un quart de un pour cent (0,27%) du déficit enregistré au cours du seul exercice 1992-93!

Néanmoins, malgré ces données, le fait d'aller piger dans l'assiette au beurre des élus — et des sénateurs, qui ne devraient pas y échapper — a bonne presse. C'est que la goutte d'eau dans l'océan que sont les privilèges s'annonce à être dans la vitrine de l'activité politique, facilement repérable, difficile à défendre d'un point de vue éthique au moment où la plupart des ceintures du peuple sont déjà bien serrées.

Quand l'ancien ministre Perrin Beatty gagne 70 000\$ par année pour rester chez lui, on peut parler, pour être poli, d'inéquité. Mais quand on aura fermé la salle de musculation du Parlement, quand les œufs au bacon de l'édifice de l'Ouest seront vendus au prix du marché, quand on aura aboli le Sénat et congédié le gouverneur général, que fera-t-on?

C'est le genre de questions auxquelles on n'a pas encore trouvé réponse. Ainsi, pendant que les réformistes — qui, soit dit en passant, sont ceux qui ont déclenché la querelle des bureaux sur la colline — soupèsent l'opportunité de troquer leur billet d'avion classe affaires pour un voyage dans la soute à bagages, Preston Manning annonce sans sourciller qu'un trou de 40 milliards\$ ne compromettait pas sa stratégie d'élimination du déficit en trois ans. Peut-on SVP connaître la nature du remède de cheval?

Personne n'est contre la vertu, et personne ne reprochera aux ambitieux nouveaux élus de vouloir, comme ils disent, «donner l'exemple». Mais quel exemple? Quel message envoie-t-on? Que le fait de vendre son complet cravate permettra de payer l'hypothèque?

Comme à Tokyo



PHOTO JACQUES NADEAU

ZIZANIE dans le métro. L'heure de pointe, hier, s'est transformée en véritable cauchemar pour des dizaines de milliers d'usagers de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal. La STCUM a retiré du circuit, pour inspection, la moitié des voitures qui circulent habituellement à l'heure de pointe, provoquant de véritables cohues. La situation ne reviendra pas à la normale avant vendredi prochain. Nos informations en page A3.

À la barbe des bouffons

200 vidéocassettes d'un film politically incorrect de Pierre Falardeau circulent clandestinement au Québec

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Il y a un drôle de film-phénomène qui circule sous le manteau ces temps-ci. Une petite bombe d'une quinzaine de minutes, sous pression comme un presto; œuvre qui fait causer et fera sans doute hurler quand on la visionnera en haut lieu. Ce pamphlet dans la plus pure tradition des années 70, qui sent à plein nez la poudre et la sédition, crache au visage des nantis et des bourgeois. *Le Temps des bouffons* existe, dit-on, en 200 copies environ, sans compter les secondes générations. Vous ne le verrez sans doute jamais sur les écrans géants des salles. C'est du *politically incorrect* à l'état pur. Un crachat à la face de l'establishment.

On a pu croire que le cinéma underground était mort. Il vit. D'ailleurs Pierre Falardeau at-il jamais fait autre chose qu'un cinéma underground à la barbe des prospères? *Le Party*, *le Steak* c'était du film coup de poing. Cette fois, il se surpasse.

Turné en 85, *Le Temps des bouffons* constitue au départ un documentaire ayant pour cadre le Beaver Club à l'heure de son bicentenaire, quand tous les chics invités, anglos et francos, sont costumés en grosses légumes du temps jadis. Roger D. Landry est le maître de

cérémonie, et vraiment son image de marque en prend pour son rhume quand il apparaît en costume d'époque, jovial, lançant un coup de chapeau aux invités: «We are magnificent people. You are as beautiful as I think I am!» «Quelle bouffonnerie!», commentera le cinéaste.

Les Jeanne et Maurice Sauvé, Francis Fox, Marc Lalonde et Bernard Lamarre sont au rendez-vous, joyeux, attachés. Les perdrix circulent, des bisons empailés défilent sur des plateaux d'argent. On aura même droit à un Marc Lalonde esquissant quelques pas de java twistée sur *La Tonkinoise*, désopilant! Falardeau risque un parallèle avec *Les maîtres fous* de Jean Rouch, document montrant l'oppression coloniale au Ghana des années 50. Ghana, Québec: même combat. Et Falardeau de le prouver à grands coups de gueulante.

Il s'est promené avec sa caméra à travers tout ce beau monde. Personne ne l'a embêté, semble-t-il. D'autres cinéastes circulaient dans la salle. Après tout, les party annuels du Beaver Club sont de grosses fêtes qu'un amateur peut souhaiter immortaliser. Ici, le côté pamphlétaire réside dans la superposition de l'image et du commentaire violent.

Le déficit du Québec en hausse à 4,5 milliards

100 millions de moins pour l'Éducation, 75 millions pour les Transports

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les Québécois ont payé moins d'impôt pour l'année 1992 que prévu par le ministre des Finances dans son budget du 20 mai. De sorte que les revenus du gouvernement du Québec seront inférieurs de 450 millions aux revenus projetés pour l'année en cours. Cela entraîne une révision à la hausse du déficit budgétaire prévu, à 4,5 milliards de dollars.

En outre, pour ne pas aggraver davantage la situation des finances publiques, Québec a imposé à presque tous les ministères une révision à la baisse des budgets de dépenses déjà accordés. Notamment, le budget consacré à l'Éducation et l'Enseignement supérieur est réduit de 100 millions. Le budget des Transports est amputé de 75 millions.

Ces réductions de crédits compensent pour des dépassements budgétaires observés dans certains ministères. Notamment, le budget du ministère de la Main-d'œuvre

VOIR PAGE A 10: DÉFICIT

Johnson prendra les rênes rapidement

Les inquiétudes du CPQ l'étonnent

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Le processus de transmission des pouvoirs entre Robert Bourassa et Daniel Johnson se fera rapidement, à compter de la mi-décembre.

C'est ce qu'a dit le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, qui poursuivait hier sur la rive sud de Montréal sa tournée du Québec: «Le processus est connu, il se déroule à partir du 15 décembre sur une plage qui est passablement courte dans la vie d'un gouvernement compte tenu de la période des Fêtes.»

La tournée du Québec du prochain premier ministre conserve, du reste, ses allures de campagne électorale.

Ils étaient trois ministres, hier à Longueuil, pour annoncer un investissement de 7,5 millions\$ de la Société Innovatech dans un projet de recherche du domaine des

VOIR PAGE A 10: JOHNSON

Les chirurgiens peuvent refuser une surcharge de travail

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les médecins auront désormais le droit de refuser d'enfiler leur sarrau s'ils jugent que la charge de travail qu'un hôpital leur impose est excessive.

C'est du moins ce qu'a statué la Cour supérieure du Québec en donnant raison à un médecin de la Gaspésie dont le droit de pratique avait été suspendu pour avoir refusé d'être de garde tous les jours, 24 heures sur 24.

Après avoir assuré la garde au Centre hospitalier de Chandler pendant onze mois de façon continue, le Dr François Remillard, épuisé, avait manifesté son incapacité à son employeur de continuer à travailler à ce rythme. L'hôpital a alors suspendu les privilèges de pratique du

VOIR PAGE A 10: SURCHARGE

ÉCONOMIE

L'assurance-chômage déboute Bell Canada

PAGE B 5

INDEX

| | | |
|------------------------|----------------------|---------------|
| Les Actualités...A2 | IdéesA9 | |
| Agenda culturel...C10 | LivresD1 | |
| Annonces classées...B9 | Le MondeA6 | |
| Les ArtsC1 | MontréalA3 | Météo |
| Avis publicsB8 | Mots croisésB8 | Ciel variable |
| ÉconomieB1 | PolitiqueA5 | Max: 2 |
| ÉditorialA8 | Les SportsB10 | Détails en B9 |

VOIR PAGE A 10: BOUFFONS

• LES ACTUALITÉS •

Vérification faite par Santé Canada et la Croix-Rouge

Les produits sanguins d'Immuno ne sont pas contaminés par le VIH

Ottawa (PC) — À la suite d'une inspection des installations de la compagnie autrichienne Immuno, Santé Canada et la Croix-Rouge se disent convaincus que les produits sanguins faits à partir de plasma allemand n'étaient pas contaminés par le VIH.

Dans un communiqué émis hier, le ministre fédéral «souhaite réitérer que ces produits ne constituent pas un risque pour la santé, car des mesures sont prises au cours de leur fabrication pour éliminer ou détruire le VIH ou le virus de l'hépatite».

La Croix-Rouge a elle aussi émis un avis pour dire qu'après une semaine d'enquête, son équipe d'inspection avait confirmé «que les mesures de sécurité avaient été respectées dans la fabrication des deux lots expirés d'agent coagulant». La Société souligne que les méthodes d'Immuno répondent aux normes internationales et comportent une étape de neutralisation virale.

Ces propos ont quelque peu rassuré Mme Claire Desrosiers, directrice générale de la Société d'hémophilie du Québec. Mais ces nouveaux incidents la laissent perplexe et lui font douter une fois de plus du système canadien.

«Encore une fois, on a réagi au lieu

de prévenir. Ces produits étaient en circulation depuis au moins deux ans. Les responsables canadiens ont géré une crise et encore là, parce qu'ils ont été soumis à des pressions. Encore une fois, les gens n'ont pas réalisé qu'il y avait des dangers potentiels. C'est nous qui avons dû sonner l'alarme», a-t-elle déclaré.

Toute la controverse tourne autour de deux lots d'un produit coagulant destiné aux hémophiles, le Facteur IX, et fabriqué par la firme Immuno, de Vienne. On reproche à cette entreprise d'avoir utilisé du plasma de la compagnie allemande UB, une entreprise qui ne testait pas toutes les unités de sang recueillies pour le VIH, le virus du sida.

Depuis, les autorités allemandes l'ont fermée. Quant aux trois millions d'unités visées, on croit qu'elles ont toutes été distribuées car elles étaient échues depuis mars 1993 et septembre 1992.

La Croix-Rouge a interrogé Immuno dès le 3 novembre, mais ce n'est que le 15 novembre qu'Immuno a avisé Santé Canada qui n'a averti la Croix-Rouge que le 16 novembre. Le 17, la Croix-Rouge lançait son avis aux hôpitaux et aux cliniques.

Les villes surmonteront-elles l'esprit de clocher?

Les maires de la région montréalaise débattent de leur appartenance régionale

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Les maires de la grande région de Montréal se prononceront aujourd'hui sur un projet de déclaration d'appartenance régionale dans le cadre d'un colloque qui réunit les premiers magistrats représentant 82% de la population métropolitaine.

Ce projet qui ne sera rendu public que ce midi consiste essentiellement en une déclaration de principes à s'engager dans un processus de développement régional, à développer cet esprit d'appartenance et à souscrire à des objectifs communs.

Jusqu'à maintenant, les organisateurs du Colloque des maires du Grand Montréal qui se tient à l'hôtel Reine-Elisabeth ont tout fait pour conserver la confidentialité du document, de peur que sa publication ne ravive les inévitables rivalités et tensions entre municipalités.

Hier, à l'occasion de l'ouverture, le président de la Conférence des maires de la Rive-Nord et premier magistrat de Laval, M. Gilles

Vaillancourt, a lancé un appel au dépassement des querelles de clocher en faveur de «l'émergence d'une pensée régionale.»

«L'objectif de ce colloque n'est pas d'entreprendre un débat sur les structures ou sur la péréquation, mais plutôt d'affirmer une fois pour toutes la force de cette région et sa capacité de développer une attitude gagnante et une volonté commune de réussir», a-t-il déclaré.

M. Vaillancourt a souligné la nécessité d'envoyer «un signal clair» aux gouvernements supérieurs et d'impliquer la population régionale autour d'objectifs majeurs, tels «l'excellence, la productivité, la formation de la main-d'œuvre et la protection du tissu social».

Peu après, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a plaidé en faveur «d'un modèle qui renforce la ville-centre et son centre-ville, non pas au détriment des villes périphériques, mais en étroite interrelation avec elles.»

«Les régions gagnantes sont celles qui se sont engagées sur la voie de la coopération et qui ont fait la paix entre la ville-centre et

les villes qui l'entourent», a-t-il dit.

Comme exemple de cette réconciliation, il a cité les cas des Aéroports de Montréal et du Conseil métropolitain de transport en commun. Il a dit voir dans la promotion touristique et économique à l'étranger d'autres occasions de mise en commun des efforts.

A court terme, il attend beaucoup du rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région et du programme fédéral de réhabilitation des infrastructures, dont il discutera justement en fin de semaine à Calgary avec le caucus des maires des grandes villes canadiennes.

Hier soir, à Montréal, une délégation formée de MM. Randy Poynter et Harry West, respectivement président du conseil et directeur général de l'Atlanta Regional Commission, est venue expliquer comment, dans la région de la capitale géorgienne, les municipalités ont mis de côté leurs divergences au profit d'objectifs communs.

Tout au cours de la journée d'aujourd'hui, les maires se réuniront en plénière et en ateliers de discussion dont l'ex-premier ministre du

Québec, M. Pierre-Marc Johnson, assurera l'animation.

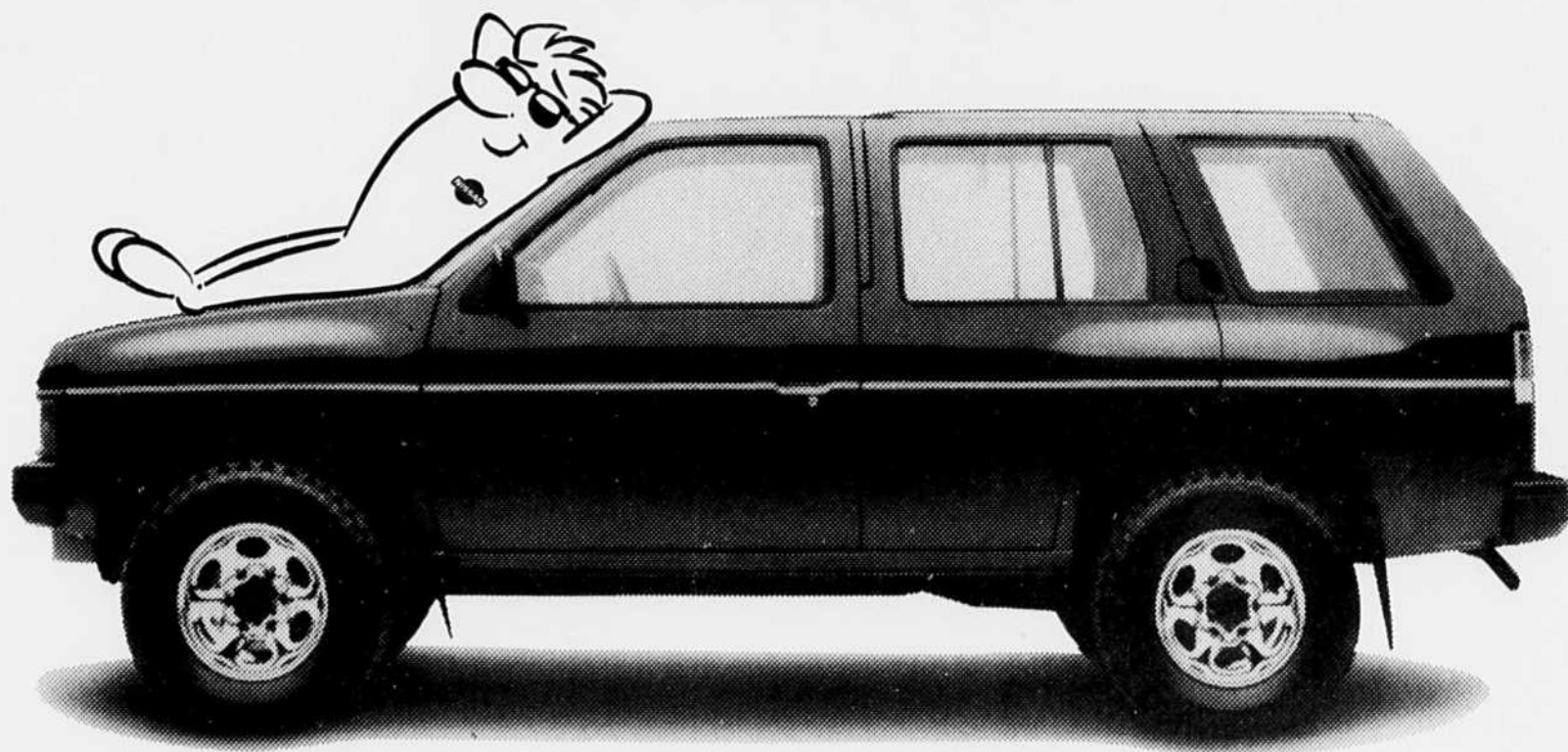
En début de journée, le conseiller spécial du premier ministre Bourassa pour la région métropolitaine, M. Ronald Poupard, entretiendra les premiers magistrats des caractéristiques propres de la grande région.

Par la suite, MM. Richard Carter, Jacques Finet et Roger Néron, respectivement premier vice-président de la gestion des produits de la Banque Nationale, vice-président des bureaux européens d'Hydro-Québec et président du Centre de formation et de consultation, des chefs maîtres et du groupe de concertation de la qualité, débatteront de la place de la région métropolitaine sur l'échiquier mondial.

Les participants discuteront alors des conditions de succès pour faire de la région de Montréal une région «gagnante».

Ce sera la mairesse de Mont-Royal, présidente de la Conférence des maires de banlieue et coprésidente du colloque, Mme Vera Danyluk, qui prononcera l'allocution de clôture.

Pas la peine d'aller en Floride pour échapper à l'hiver.



Le Pathfinder XE 1994

À PARTIR DE

23 890 \$*

5,8% Financement garanti pour 48 mois**

Il existe plusieurs moyens d'éviter les obstacles de la saison froide. Sécuritaire, solide et intrépide, le Pathfinder 1994 de Nissan a le pouvoir de vous faire passer un hiver paisible et confortable.

Son moteur de 153 chevaux, ses quatre roues motrices et son dispositif de freinage antiblocage se moquent des intempéries québécoises et des mauvaises conditions routières.

Son nouveau tableau de bord aux formes arrondies, ses sièges arrière à dossiers réglables et rabattables ainsi que son stéréo à 8 haut-parleurs vous assurent le bien-être d'un habitacle douillet et chaleureux.

Pas la peine d'aller bien loin pour échapper à l'hiver. Rendez-vous simplement chez votre très sympathique concessionnaire Nissan.

Et tant qu'à fuir, amenez toute la famille avec vous.

Les banques chargent en moyenne 9,5% d'intérêt sur un prêt-à-tout d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8% garanti pour 48 mois.

| MONTANT FINANCÉ | COÛT D'EMPRUNT À 5,8% | COÛT D'EMPRUNT À 9,5% | VOS ÉCONOMIES |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| 10 000 \$ | 1 228 \$ | 2 059 \$ | 831 \$ |
| 15 000 \$ | 1 843 \$ | 3 088 \$ | 1 245 \$ |
| 20 000 \$ | 2 457 \$ | 4 118 \$ | 1 661 \$ |
| 25 000 \$ | 3 072 \$ | 5 147 \$ | 2 075 \$ |

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

Votre très sympathique concessionnaire **NISSAN**

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et braquent leur ceinture de sécurité.
* P.D.S.F. pour le Pathfinder 1994 avec transmission manuelle. Taxes, transport et préparation en sus.
** Sujet à l'approbation du crédit par NCFI. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1-800-387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).

La La La Human Steps reporte un spectacle au 28 janvier

LE DEVOIR

La compagnie montréalaise La La Human Steps doit reporter le spectacle qu'elle devait donner le 10 décembre à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Le spectacle est reporté au 28 janvier.

Louise Lecavalier, danseuse étoile de la compagnie, n'est pas encore tout à fait remise d'une récente blessure à la hanche. Les spectateurs qui ont des billets pour le 10 décembre peuvent les échanger pour le 28 janvier ou se faire rembourser au point de vente où les billets ont été émis. Les détenteurs de billets pour le gala-bénéfice sont priés de communiquer au 281-6217.

Vivement du saumon dans l'Etchemin

LE DEVOIR

Le Bureau fédéral de développement régional a accordé 25 000 \$ aux quatre municipalités riveraines de la rivière Etchemin, qui veulent réintroduire le saumon dans ce cours d'eau. Ce montant couvrira la moitié d'une étude de faisabilité qu'effectuera le groupe Shooner d'ici la fin de décembre. Un comité de gestion a été créé en mars dernier avec l'appui de 15 municipalités, dont Lévis et Saint-Romuald, en vue de réintroduire le saumon, disparu de ce cours d'eau au début du régime anglais.

Les travaux de restauration et d'assainissement de ce cours d'eau agricole pourraient débuter l'été prochain ainsi que l'introduction des premiers saumoneaux. Un projet de barrage est cependant à l'étude dans ce secteur, dont on ne sait s'il nuira — et dans quelle mesure — à l'apparition des premiers saumons vers 1997, ce qui pourrait engendrer d'importantes retombées économiques dans cette région.

Erratum

Par erreur, on lisait mercredi dans nos pages qu'il en coûterait 30 millions \$ à la Commission d'assurance-chômage pour le Programme de travail partagé à l'usine Northern Telecom de Ville Saint-Laurent. Il fallait lire 1,8 million \$. C'est plutôt le programme à Bell Canada qui nécessiterait des déboursés de 30 millions \$.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES MONTRÉAL QUÉBEC H2Y 3K2
TEL: (514) 845-7874 FAX: (514) 981-0111

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR MONTREAL

Variations sur le thème des cadeaux...
MUSIQUES à la carte en p. E-11
du cahier spécial "Cadeaux".

COMPAGNIE OPERA DE LA
MUSIQUE

Le dernier chic chez les flics



PHOTO JACQUES NADEAU

UNE PARTIE du paysage coutumier des Montréalais s'est transformée. Depuis hier, les citoyens vivent sous le règne de la police en «jeans». Les 4500 membres de la Fraternité des policiers de la CUM ont abandonné leurs uniformes pour protester contre le refus des patrons de leur accorder une augmentation de 4,5%, en 1995. Ça n'empêche pas les agents de vaquer à leurs activités habituelles. Ici, deux policiers du poste 33 discutent pendant leur quart de travail. Les moyens de pression risquent cependant d'être plus lourds la semaine prochaine, les policiers menaçant de paralyser l'appareil administratif du service de police.

Guerre des prix de l'essence sur la Rive-Sud

Pas d'armistice avant plusieurs semaines

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

La guerre des prix sur l'essence, lancée en début de semaine sur la Rive-Sud, devrait s'étendre à l'ensemble de la région et se poursuivre encore pour quelques semaines, croient les experts, permettant aux consommateurs de cette région de profiter de prix extraordinairement bas: 47,9 cents le litre d'essence, soit huit cents de moins que ce que l'on retrouve en moyenne sur le marché montréalais.

«La guerre des détaillants devrait toutefois se limiter à la Rive-Sud, dit Maryse Paquette, des affaires publiques chez Esso. Du moins, on l'espère. Ce sont des situations difficiles à vivre.»

La baisse des prix a débuté à Brossard et à Longueuil, et s'est étendue aujourd'hui plus à l'est, vers la région de Beloeil. Rien n'a bougé à Montréal, même s'il n'est pas exclu qu'un indépendant décide de couper ses prix.

La rumeur voulait hier que ce soit un détaillant Esso indépendant qui aurait parti le bal, mais la compagnie nie formellement cette information. «C'est un détaillant indépendant que nous connaissons qui a coupé ses prix le premier, dit Mme Paquette, et nous ne pouvons en dévoiler le nom.»

Tous les détaillants «majors» ont emboîté le pas aux petits indépendants et ajusté leurs prix à la baisse, même si cela signifie qu'aucun d'entre eux n'assure une rentabilité minimale. Chez Petro-Canada, on dédommage ses détaillants ainsi pénalisés en offrant une subvention.

«On n'a pas le choix de s'ajuster aux prix les plus bas sur le marché et on doit donc supporter nos détaillants», dit Jacques Viau, directeur de la région de l'Est chez Petro-Canada.

Pour être rentable, un détaillant affilié doit vendre son essence entre 53 et 55 cents le litre. Mais ce seuil de rentabilité est plus bas chez les indépendants. «S'ils se regroupent lorsqu'ils achètent l'essence, ils peuvent rentabiliser leur commerce en vendant à 49 cents le litre», dit Jacques Viau.

Selon ce dernier, l'actuelle guerre des prix est rendue possible en partie par la diminution du prix moyen du pétrole brut vendu par les pays de l'OPEP. Au Québec, le prix moyen de l'essence a diminué de 16 cents le litre depuis deux ans. Et sur le marché mondial, le prix du baril d'essence a diminué de 45

depuis quatre mois. Il est probable, explique Jacques Viau, qu'un regroupement de détaillants indépendants aient pu se procurer du pétrole à très bon marché sur les marchés new-yorkais. On parle d'environ 400 000 barils d'essence raffinée arrivés récemment au port de Montréal et destinés apparemment à ces indépendants.

La Rive-Sud est un endroit propice à ces baisses spectaculaires de prix. Les Mohawks de la réserve de Kahnawake vendent depuis longtemps leur essence à meilleur prix qu'ailleurs (environ 51,9 cents le litre cette semaine).

Les détaillants disent en arracher à chacune de ces crises, qui font bien sûr le bonheur des consommateurs. «Nous avons fait pression auprès du gouvernement pour qu'il contrôle ce genre de situation», dit Maurice Maisonneuve, président de l'Association des détaillants d'essence du Québec. Il y a bien une loi sur le dumping ou sur la connivence, mais elle est des plus difficiles à appliquer dans ces cas-là, souligne Maurice Maisonneuve. «Et comme c'est très avantageux pour les consommateurs, pas un gouvernement ne va se mêler de ça.»

La guerre, prédit-il, durera jusqu'à ce qu'il y ait trop de morts. «Normalement, on en a pour deux à trois semaines avant que tout ne rentre dans l'ordre.» Avec quelques «cadavres» et faillites laissés sur le chemin.

Un geste pour l'avenir!



Le legs testamentaire...
une façon exceptionnelle de donner

Téléphonez-nous: 343-6292

Université de Montréal
Fonds de développement

La STCUM retire la moitié des voitures

Zizanie dans le métro

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Voitures bondées, quais d'embarquement surchargés, mines déconfites des voyageurs écrasés comme des sardines en boîtes: le métro de Montréal s'est transformé en métro de Tokyo hier soir, à l'heure de pointe.

L'embrouillamini a été créé par la décision de la STCUM de retirer du service environ la moitié des voitures qui circulent habituellement aux heures de pointe. Elles ont été soumises à une inspection, à la suite de la découverte d'une fissure sur une pièce maîtresse d'un véhicule.

Le travail de vérification va prendre environ une semaine. Le service en période de pointe reprendra donc son cours normal progressivement d'ici vendredi prochain.

Le problème technique a été décelé lors d'une inspection de routine effectuée dans les garages de la STCUM, sur un véhicule de type MR-63 «remis à neuf» dans les ateliers de la firme AMF de Pointe-Saint-Charles, une filiale du Canadien National.

Les MR-63 sont des engins de la première génération du métro de Montréal. Ils ont fait l'objet d'importantes réparations au cours des dernières années.

Il y a une semaine, les techniciens de la société de transport ont d'abord découvert une fissure de quelques millimètres, qui pouvait être reliée à l'usure normale.

Mais en poussant plus loin l'examen, ils ont ensuite identifié deux autres fissures dont une d'environ 15 centimètres sur le pivot de la voiture, une pièce maîtresse qui relie la cabine des voyageurs aux systèmes des roues. Selon le bureau des affaires publiques de la STCUM, la sécurité des voyageurs n'a pas été mise en cause par ce véhicule qui n'a jamais été mis en service depuis sa rénovation.

La STCUM a tout de même alors décidé de retirer momentanément du service tous les véhicules du même type pour les soumettre à un examen approfondi et procéder à des réparations, s'il y a lieu.

La STCUM possède 336 voitures MR-63. 18 d'entre elles ont déjà été inspectées à l'aide d'appareils électroniques. Il en reste donc 318 à examiner. L'attention est particulièrement portée sur les véhicules-moteurs, même si tous les «wagons» seront

également examinés. Une rame de métro complète comprend neuf véhicules, dont trois effectuent un travail de traction.

Dans certaines stations, comme Berri et McGill, l'achalandage était à ce point important que des employés devaient filtrer l'accès des voyageurs aux quais d'embarquement.

Théoriquement, à cause du manque de rames, les intervalles de circulation sur les lignes 1-verte et 2-orange devaient passer de 2,30 minutes à «plus de 4 minutes», selon la STCUM. Dans les faits, il s'est écoulé jusqu'à une dizaine de minutes entre les passages des trains sur ces mêmes lignes.

«J'ai appris le problème par mon mari qui a écouté la radio, expliquait Lorraine Green sur le quai de la station Place des Arts, où elle attendait depuis une dizaine de minutes pour se rendre à Verdun, dans le sud-ouest de l'île. J'aurais dû suivre ma première idée et prendre l'autobus.»

D'autres ont dû laisser passer deux ou même trois rames avant de monter en voiture, et encore, pour s'y faire écraser contre une vitre ou d'autres voyageurs infortunés.

La circulation et l'engorgement étaient moins problématiques sur les deux autres voies souterraines, notamment sur la ligne 4-jaune, en direction de la Rive-Sud, parce que la STRSM a décidé d'ajouter des autobus sur la ligne 70 faisant la navette entre les stations Papineau et Longueuil.

Par contre, la STCUM n'a pas pu pallier au manque de rames de métro par l'ajout d'autobus parce que tous les véhicules de surface disponibles (environ 1400) sont déjà utilisés aux heures de pointe. Des messages diffusés périodiquement à l'intérieur du réseau souterrain expliquaient la situation aux voyageurs et les remerciaient pour leur compréhension. On leur demandait aussi de «mieux se répartir dans les voitures».

Vers six heures hier soir, la STCUM ne déplorait aucun incident majeur. Un changeur du guichet de la station Place des Arts n'avait pas plus de reproches à adresser aux voyageurs, qui sont, selon lui, demeurés calmes et résignés. «Après tout, c'est vendredi, philosophait-il. Les gens sont toujours de bonne humeur le vendredi...»

Le cinéma fantastique dans l'eau bouillante

Le directeur du festival pourchassé par un créancier en furie

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Sylvain Krief, le controversé directeur du non moins controversé Festival international du cinéma fantastique de Montréal, est dans la marmite d'eau bouillante. Et une mise en demeure lui a été servie de payer un de ses créanciers en furie.

«Ça a été une horreur. Ça n'a rien de fantastique», scande Jean-Jacques Ducharme, de la compagnie Despradelle Canada, un service de transport de films qui poursuit Krief en criant à la filouterie. Le festival lui doit 10 000\$, la totalité des frais de service pour sa contribution à ce festival maudit, qui se déroulait du 2 au 15 octobre dernier.

Le noir scénario a pris naissance en juillet dernier quand Sylvain Krief a approché la compagnie de transport pour dédouaner et faire venir de l'étranger les films destinés au rendez-vous du fantastique. Jean-Jacques Ducharme connut une première alarme sérieuse juste avant le festival quand un cheque de Krief lui fut retourné pour cause d'émission sur un compte fermé. Mais il ne voulut pas porter sur ses épaules l'odieuse tâche d'empêcher la tenue du festival, et fit confiance à Krief. Mal lui en prit.

Depuis, le directeur est resté introuvable, les bureaux du festival, fermés. Nul n'a répondu à ses appels répétés. La suite relèvera de la cour de justice.

Depuis la fin du festival, les bobines de film en provenance de Rome, d'Athènes, de Paris, de Chine, sont empaquetées dans l'entrepôt de la compagnie de transport à Mirabel.

Ducharme les retourne dans leurs pays d'origine aux propriétaires des films qui acceptent de payer leurs frais de transport. Sinon, la poussière et les toiles d'araignées s'accumulent sur les pellicules d'horreur.

Krief n'en est pas à ses premières sueurs froides. En septembre dernier, lors d'une houleuse conférence de presse qui avait pris des allures de série B, des créanciers l'avaient dénoncé, l'accusant de n'avoir pas payé plusieurs de ses collaborateurs pour la première édition du rendez-vous d'horreur en 92.

Mais Krief avait crié au noir complot voué à le discréditer et avait convaincu plusieurs fournisseurs de lui accorder une seconde chance.

Aujourd'hui, Jean-Jacques Ducharme entend rendre publique son indignation. «Des gens comme Krief tentent à l'étranger la réputation des festivals de cinéma québécois», estime-t-il.

Des rumeurs voulant que le personnel du festival soit aussi dans le rouge circulent. La relationniste, qui refuse que son nom soit cité dans cette histoire glauque, n'a reçu qu'une partie de son salaire. Elle avait accepté de n'être payée qu'à la fin du festival, s'en mord les doigts aujourd'hui, parle d'abus de confiance, espère que si jamais Montréal connaît encore un Festival du cinéma fantastique, ce sera sans Krief à sa tête.

Il est question de recours collectif, tous créanciers unis contre le comte de Dracula perché sur les rendez-vous d'horreur montréalais.



Sylvain Krief

★ ★ VENTE ★ ★
DE VÊTEMENTS D'ENFANTS
Directement du manufacturier
6250, rue Hutchison / coin Van Horne, 2ème étage
Stationnement gratuit à l'arrière de l'édifice

Ruffiniks 1/2 PRIX OU MOINS Ruffiniks

Présenter cette annonce, et vous recevrez un cadeau GRATUIT avec votre achat de \$50

BÉBÉ À 6X Échantillons, balance de stock
Heures d'ouverture: Chaque Ven. et Dim. de 12 h. à 17 h.
jusqu'au 5 décembre 1993

Avis public

Ville de Montréal

Commission de la culture et du développement communautaire

La Commission de la culture et du développement communautaire tiendra une assemblée publique d'information concernant l'énoncé d'orientation en développement communautaire, intitulé: «Le développement communautaire au cœur du développement social de Montréal». Cette assemblée se tiendra

le jeudi 9 décembre 1993 à 19 h à la salle du Conseil 275, rue Notre-Dame Est

Cette assemblée a essentiellement pour but de renseigner la population sur les intentions de l'Administration municipale en matière de développement communautaire. Une période de questions, mise à la disposition du public, est prévue lors de cette assemblée.

Suivant cette soirée d'information, la Commission recevra les commentaires et suggestions du public lors d'une série d'assemblées publiques qui se tiendront du 7 au 17 février 1994. L'horaire détaillé de ces audiences publiques sera publié ultérieurement.

Pour obtenir des renseignements et la documentation relative à cette consultation publique, adressez-vous à la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, au 872-3770.

Le greffier de la Ville, Léon Laberge

McGill Conférence Wilder Penfield 1993 à l'Institut neurologique de Montréal, Université McGill

«The Human Genome Project: Implications for Science, Medicine and Society»

par le docteur Ronald Worton
Département de génétique moléculaire et médicale
Hôpital des enfants malades, Université de Toronto, Ontario

Le docteur Ronald Worton parlera du volet canadien du projet de génome humain, effort international visant l'identification de tous les gènes du corps humain. Il en expliquera la raison d'être et fera le point sur l'évolution de ce projet pour un public de profanes qui s'intéressent à la génétique et à la révolution permanente que l'industrie biotechnologique a déclenchée dans le domaine de la technologie de l'ADN.

Date: Le jeudi 2 décembre 1993
Heure: 16 h
Lieu: L'Institut et Hôpital neurologiques de Montréal
3801, rue University
Amphithéâtre Jeanne Timmins

L'entrée est libre et gratuite et le public est cordialement invité.

VENTE AUX ENCHÈRES
SUCCESSION DE ROGER LEMELIN ET DIVERS

4 JOURS DE VENTES AUX ENCHÈRES à 19h30

LE 30 NOVEMBRE ART CANADIEN
LE 1^{er} DÉCEMBRE EXCEPTIONNELLE VENTE D'ANTIQUITÉS, MEUBLES ET OBJETS DE DÉCORATION
LE 2 DÉCEMBRE VINS DE COLLECTION
LE 2 DÉCEMBRE ART INTERNATIONAL
LE 3 DÉCEMBRE ARGENTERIE, BIJOUX, LIVRES ET COLLECTIONS

MARC AURELE DE FOY SUZOR COTE
JEAN HENRI RIESENER 18e siècle

EXPOSITION le 26 nov. de 12h à 21h le 27 et 28 nov. de 12h à 17h le 29 nov. de 12h à 21h

ÉGÉOR DE SAINT HIPPOLYTE
Hôtel des Encans, 2825 rue Bates, Montréal
INFORMATION: 344-40 81

LES ACTUALITÉS

Environnement

Québec et Ottawa élargissent sensiblement la portée du Plan d'action du Saint-Laurent

Le nombre d'entreprises visées par le programme de nettoyage passe de 50 à 110

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Québec et Ottawa vont porter de 50 à 110 le nombre d'entreprises visées par le programme de nettoyage et de restauration du Saint-Laurent, qui prévoit des dépenses de 800 millions d'ici 5 ans aux chapitres de l'assainissement des eaux et de la revitalisation des écosystèmes menacés.

Cet élargissement sensible de la portée du Plan d'action Saint-Laurent (1989-93) prévoit un régime d'exception pour les papeteries, dont l'objectif de dépollution a été fixé à 70% alors qu'il est maintenu à 90% pour les nouvelles entreprises visées et même au niveau «d'élimination virtuelle» pour les entreprises ayant déjà amorcé le nettoyage de leurs effluents.

C'est ce qui ressort de la «version préliminaire» du projet d'entente fédérale-provinciale mis au point depuis quelques semaines par les deux ministères de l'Environnement, dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Un des principaux négociateurs du Québec dans ce dossier, le sous-ministre adjoint au secteur industriel, M. André Marsan, vient de démissionner après avoir complété l'essentiel de ce mandat important.

Les quatre bassins versants qui seront visés par l'entente sont le Saguenay, le Saint-Maurice, l'Assomption et la petite rivière Boyer, dans le Bas-du-Fleuve. Ce cours d'eau abritait la plus importante frayère d'éperlans du golfe, un poisson-fourrage désormais décimé, avant qu'elle ne soit totalement dévastée par l'agriculture locale. Le bassin de la Chaudière aurait été choisi comme projet-pilote de gestion intégrée par bassin, selon une source digne de foi.

Le Plan d'action Saint-Laurent (PASL), qui a permis de nettoyer en cinq ans environ 75% des rejets

des 50 plus gros pollueurs du Saint-Laurent, ne regroupera plus sous un même chapeau les deux gouvernements. Québec aura son propre programme, Vision 2000, pour gérer en exclusivité la dépollution sur ses tributaires et pour être plus visible politiquement. Le PASL-2 devient ainsi un programme strictement fédéral, synchronisé avec celui du Québec par la future entente.

Ottawa injectera 100 millions\$ dans ce plan quinquennal, un budget approuvé par le Trésor le 4 août. Québec s'engage pour sa part à investir 700 millions\$ pour terminer son programme d'assainissement, dont les dépenses se situent en moyenne à 140 millions\$ par an, comparativement à environ 300 millions\$ dans le passé. Québec assumera d'autres fonctions et activités, d'une valeur de plusieurs millions.

Selon le projet d'entente obtenu par LE DEVOIR, Ottawa consacrerait 21 millions\$ et Québec 28 millions\$ au volet «protection» du programme de restauration du fleuve. Le but de ce volet est «d'éliminer virtuellement les toxiques» de cet écosystème, un objectif lointain, certes, mais couché sur papier pour la première fois dans une entente fédérale-provinciale, ce qui mettra pour la première fois le Québec, du moins officiellement, à l'heure des objectifs de dépollution des Grands Lacs.

Le volet agricole de l'entente vise à réduire la «pollution diffuse», c'est-à-dire la terre, les engrais et les pesticides qui suintent de l'ensemble du milieu et dont l'impact est radical pour l'écosystème. Si on vise explicitement à endiguer l'érosion intense de ce milieu, le texte ne parle pas de l'artificialisation des petits cours d'eau agricoles, que Québec nettoie, creuse, redresse et endigue comme de vulgaires fossés malgré leur importance pour la vitalité de l'écosystème. On y précise cependant qu'on tentera «d'harmoniser» le PASL avec les programmes des différents ministères québécois, dont respecter no-

tamment les programmes actuels sur les cours d'eau agricoles, l'épandage de pesticides et les programmes sur la conservation des sols et de l'eau du ministère de l'Agriculture.

D'autre part, Québec s'engage à mettre en oeuvre la Convention de Rio sur la biodiversité, un volet qui prévoit des projets et programmes parmi les plus novateurs de l'entente.

Québec accepte d'y «mettre l'accent sur une approche écosystémique» de la biodiversité, un pas franchi avec difficulté car il implique la définition de limites éventuelles au développement pour préserver les milieux et les espèces les plus essentielles ou les plus menacées.

Mais ce volet ne se contente pas de parler de sites ou d'espèces menacées: il vise à protéger, voire à restaurer des maillons parmi les plus essentiels pour la survie des espèces vivantes du Saint-Laurent. Les deux gouvernements vont ainsi poursuivre leurs investissements pour protéger jusqu'à 7000 hectares de milieux humides. On comprend l'urgence de préserver ces sites essentiels quand on réalise que 4000 ha de ce maillon le plus fondamental pour la vie aquatique ont été dévastés par les Québécois depuis 40 ans le long du corridor fluvial.

Enfin, l'entente prévoit que les communautés riveraines du Saint-Laurent vont être associées à ce programme de revitalisation: les deux gouvernements vont mettre leurs spécialistes au travail en appui aux «zones d'intervention prioritaires» (ZIP), qui vont regrouper citoyens, groupes de pression et institutions locales, comme on le fait sur les Grands Lacs pour élaborer les «Remedial Action Plans» (RAP).

Enfin, l'entente prévoit un important volet sur la santé des humains: on va tenter de déterminer dans quelle mesure et où la pollution menace la santé publique, un volet de recherche de plus de 16,5 millions.

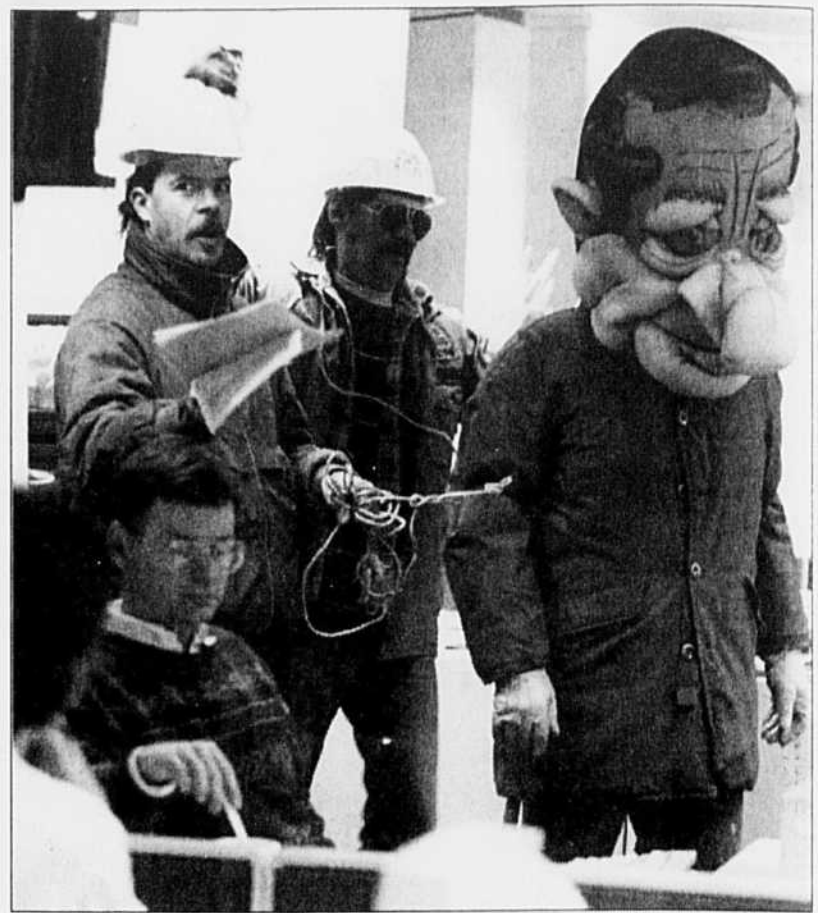


PHOTO JACQUES NADEAU

Une dizaine de travailleurs de la construction affiliés à la CSN ont visité divers édifices publics, hier, afin de sensibiliser la population à la menace que représente à leurs yeux le projet de loi 142 déreglant certains aspects de l'industrie de la construction. Vers 13h, les travailleurs ont brièvement envahi la salle de rédaction du DEVOIR afin d'y propager leur message. «Le projet de loi 142 du ministre Cherry ne règle aucun problème de l'industrie et crée 30 000 chômeurs potentiels», a dit leur porte-parole, le conseiller syndical Gilles Garand.

Industrie de la construction

Le front commun prédit des moments difficiles à Cherry

Québec (PC) — Les travailleurs de la construction du Québec ne veulent plus être traités comme des otages et ont décidé, hier, de se regrouper dans un seul et même combat pour faire échouer au ministre du Travail Normand Cherry et à son projet de loi 142.

Au cours d'une bruyante conférence de presse où se sont retrouvés pas moins de 200 syndiqués de la construction de la région de Québec, un des porte-parole du front commun regroupant la CSD-Construction, la FTQ-Construction, la CSN-Construction et les représentants du Conseil provincial des métiers de la construction, Gaston Pageau, a prédit des moments difficiles au ministre Cherry et au gouvernement du Québec.

Les travailleurs ont vigoureusement rejeté le projet de loi 142 qui consacre la déréglementation de la construction résidentielle et le morcellement de toute l'industrie, jusque-là régie par une seule convention collective, en quatre secteurs différents.

«Il n'est pas vrai que les travailleurs de la construction vont rester les bras croisés devant l'aberration de ce projet de loi 142», a expliqué M. Pageau aux syndiqués qui ont promis de tout mettre en oeuvre pour faire reculer le ministre.

Selon les représentants syndicaux, le projet Cherry n'apporte aucune solution aux vrais problèmes qui existent dans l'industrie de la construc-

tion, «malgré le fait que des propositions intéressantes ont déjà été déposées à plusieurs reprises, entre autres dans le Rapport Picard-Sexton et au récent Sommet de la construction».

«La prise d'otage des gens de la construction, a déclaré M. Pageau, c'est fini, ils vont passer aux gestes. Il n'y a pas de négociations possibles avec Normand Cherry à qui on dit de sortir de ce dossier.»

«Qu'il nous laisse nos affaires à nous autres, a-t-il poursuivi, on va les régler nos problèmes.»

M. Pageau a par ailleurs indiqué que les travailleurs s'attendaient à ce que le décret qui régirait leurs conditions de travail soit prolongé après le 14 décembre pour permettre aux parties patronales et syndicales de structurer la prochaine négociation dans tous les secteurs de l'industrie.

Le 6 décembre, les travailleurs de la construction se proposent de tenir une manifestation devant le Parlement.

«J'espère, au nom de la coalition, a déclaré M. Pageau, que le lendemain du 6, le retrait du projet de loi va se faire. Parce que la paix sociale risque d'en prendre un bon coup.»

Pour les représentants des syndicats, il ne faut pas faire payer les coûts de la récession par les travailleurs de la construction.

«Les gens sont révoltés, a précisé M. Pageau, contre ce gouvernement anti-démocratique et anti-social.»

Robillard derrière Johnson

LE DEVOIR

Québec — La ministre de l'Éducation, qui avait failli être elle-même candidate à la succession de M. Robert Bourassa comme chef du Parti libéral, Mme Lucienne Robillard, a décidé de se ranger publiquement derrière la candidature de M. Daniel Johnson. Mme Robillard a elle-même piloté une proposition adoptée par l'association libérale de

son comté, Chambly, cette semaine. La résolution précise qu'il est «urgent et nécessaire pour tous les militants libéraux d'être unis et solidaires afin de faire face au PQ». Elle affirme que «M. Johnson a toutes les qualités pour occuper le poste de chef du parti ainsi que toutes celles requises pour mener le Parti libéral à la victoire lors des prochaines élections».

Grève aux Postes en décembre?

Les cartes de Noël seront épargnées

Ottawa (PC) — Des employés de la Société canadienne des Postes envisagent de débrayer en décembre, mais une grève ne perturberait pas la livraison du courrier du temps des Fêtes, a affirmé un représentant syndical cette semaine. Stephen White, le président du Syndicat des employés des postes et communications, a déclaré que si les syndiqués déclenchait une grève nationale, ils s'efforceraient d'interrompre le service des Messageries prioritaires, extrême-

ment lucratif pour la Société des Postes. «Nous ne nous en prendrions pas aux cartes de Noël, a dit M. White. Nous n'avons aucun intérêt à perturber la livraison du courrier ordinaire. La Société ne fait pas d'argent avec ce courrier.» Ida Irwin, porte-parole de Postes Canada, a soutenu pour sa part qu'environ une centaine de syndiqués travaillent pour le service de Messageries prioritaires et qu'un débrayage aurait peu d'impact sur ce service.

Certificat-cadeau



Docteure Réjeanne Fiset, Ph.D.
Spécialiste en enseignement de la lecture

à offrir à un enfant qui éprouve des difficultés en lecture et en écriture.

"C'est le plus bel héritage que je puisse laisser à mon petit-fils", disait une grand-maman.

PARTENAIRES DES MILIEUX SCOLAIRES

CLINIQUE DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

Informez-vous au:

(514) 279-4673 ou (418) 681-4120 ou (819) 373-4032

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX



Avis public

Ville de Montréal

Assemblées publiques des commissions permanentes du Conseil

Thème: Étude des prévisions budgétaires 1994 des services municipaux et des sociétés paramunicipales.

Commission de l'administration et de la qualité des services

- Budget de la Ville, le mardi 30 novembre, à 9 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Secrétariat général, le mardi 30 novembre, à 9 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Service de l'approvisionnement et des immeubles, le jeudi 2 décembre, à 14 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Service des affaires institutionnelles, le vendredi 3 décembre, à 9 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Service du greffe, le mardi 7 décembre, à 14 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Bureau du vérificateur, le mardi 7 décembre, à 14 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Service des finances et délibérations sur le budget de la Ville, le jeudi 9 décembre, à 14 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;

Commission de l'aménagement et de l'habitation

- Service de l'habitation et du développement urbain (aménagement et permis), le mardi 30 novembre, à 14 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Corporation des habitations Jeanne-Mance (CHJM) et la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), le vendredi 3 décembre, à 14 h à la salle 202 du 155, rue Notre-Dame Est;
- Service de l'habitation et du développement urbain (habitation), le lundi 6 décembre, à 9 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), le lundi 6 décembre, à 14 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;

Commission de l'environnement et des travaux publics

- Service des travaux publics, le lundi 6 décembre, à 9 h 30 à la salle 202 du 155, rue Notre-Dame Est;

Commission des services électriques

- le lundi 6 décembre, à 14 h, à la salle 202 du 155, rue Notre-Dame Est.

Commission du développement économique

- Société de développement industriel de Montréal (SODIM), le mardi 30 novembre, à 14 h à la salle 202, du 155, rue Notre-Dame Est;
- Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM), le mardi 7 décembre, à 9 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Commission de la culture et du développement communautaire

- Service des loisirs, des parcs et du développement communautaire (parcs, horticulture et volet scientifique) et la Société des musées de sciences naturelles, le jeudi 2 décembre, à 9 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville;
- Service des loisirs, des parcs et du développement communautaire (loisirs, développement communautaire et Fonds de la sécurité du revenu), le vendredi 3 décembre, à 9 h 30 à la salle 202 du 155, rue Notre-Dame Est;

Budget culturel, le mardi 7 décembre

- à 9 h 30 à la salle 202 du 155, rue Notre-Dame Est;

Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) et le Service de la prévention des incendies (SPIM)

- le mardi 7 décembre, à 14 h à la salle 202 du 155, rue Notre-Dame Est.

Au cours de cette assemblée, les commissions recevront les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

La documentation relative à ces prévisions budgétaires est disponible dans les bureaux Accès Montréal ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et des comités du Conseil, au 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, Montréal (Québec) H2Y 1B5.

Renseignements: 872-3777

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

Information

Ville de Montréal

Comités-conseil d'arrondissement

Assemblées des 6, 7 et 8 décembre 1993

Les prochaines assemblées des Comités-conseil d'arrondissement auront lieu aux dates, heures et endroits suivants.

Assemblées régulières

Ahuntsic - Cartierville
Lundi 6 décembre
19 heures
Centre l'Acadie
2005, rue Victor Doré

Rosemont - Petite Patrie
Lundi 6 décembre
19 heures
Église Saint Arsène
1025, rue Bélanger Est

Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud
Lundi 6 décembre
19 heures
Fraternité des policiers
480, rue Gilford

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Mardi 7 décembre
19 heures
Centre Saint Mathieu
7110, 8^e Avenue

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Mardi 7 décembre
19 heures
Centre Saint-Justin
8805, rue Forbin-Janson

Sud-Ouest
Mardi 7 décembre
19 heures
Centre Saint-Henri
530, rue du Couvent, 2^e étage

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Mardi 7 décembre
19 heures
Centre Perras-Forget
9140, boulevard Perras

Modifications au calendrier régulier (adresse modifiée)

Ville-Marie
Mercredi 8 décembre
19 heures
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Salle du Conseil

Assemblée annulée

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Lundi 6 décembre

LE DEVOIR

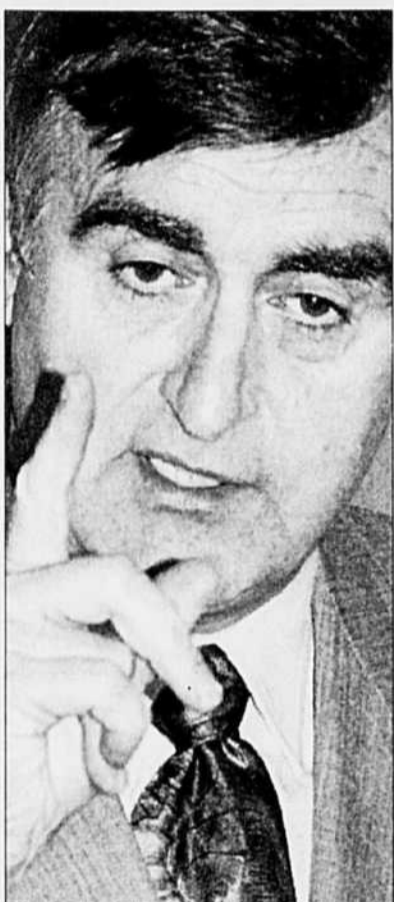
POLITIQUE

Pour réduire les finances publiques fédérales

Bouchard lance un appel à la solidarité générale

Mais pas question de toucher aux paiements de transfert et aux programmes sociaux

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA



Lucien Bouchard «tend la main».

Devant la situation «plus qu'inquiétante» des finances publiques fédérales, Lucien Bouchard «tend la main» à toutes les formations représentées à Ottawa et leur lance «un appel à la solidarité générale», les invitant à collaborer de manière non partisane pour trouver une solution.

Mais, prévient-il du même souffle, il ne sera pas question de toucher aux paiements de transfert aux provinces ni aux programmes sociaux.

«Il faut qu'on fasse un effort partout», a déclaré hier le chef du Bloc québécois en pronant la création d'un comité parlementaire non partisan qui serait chargé d'étudier «poste par poste» l'ensemble des dépenses du gouvernement, de convoquer les fonctionnaires et de dégager toutes les avenues possibles de restrictions budgétaires. Un tel comité s'impose, a-t-il ajouté, du fait que les déficits appréhendés de 40 milliards\$ cette année et de 45 milliards\$ l'an prochain démontrent que «les gestionnaires des finances publiques canadiennes ont perdu le contrôle».

«Il faut que des gestes radicaux, des gestes responsables, des gestes crédibles soient posés. Il faut rassurer les gens, et ce n'est pas des conférences fédérales-provinciales, ce n'est pas des conférences de presse, ce n'est pas des discours médiatiques» qui vont y parvenir. «Il faut maintenant une démarche parlementaire», a fait valoir M. Bouchard, précisant que les Communautés disposaient à cet égard d'un mandat récent, frais, non équivoques.

Mais attention: quoi qu'en pense Preston Manning, le Bloc servira une fin de non-recevoir à ceux qui seraient tentés de reconsidérer le financement des programmes sociaux.

«La-dessus, je suis absolument irréductible. On n'a pas à toucher aux démunis. C'est un peu trop facile, quand il y a un problème comme celui que nous vivons, de frapper à bras raccourcis sur les démunis, les gens qui ne sont pas représentés, qui n'ont pas de lobby à Ottawa, qui n'ont pas les moyens de se payer des lobbyistes à 2008 l'heure», a averti M. Bouchard.

Même chose en ce qui a trait aux paiements de transfert, parce que les

sayer de cibler un aspect. Il faut échapper à cela, maintenant. Il faut que ça se fasse dans une véritable démarche.»

Il a tout de même parlé des voyages payés aux fonctionnaires, de la duplication des services entre les juridictions et entre les ministères fédéraux eux-mêmes.

Et «songez à tous ces trucs, par exemple, des sous-ministres, dans les ministères, qui, pour pouvoir s'asseoir sur leur base historique de budget, se mettent à dépenser de l'argent vers la fin de l'exercice, à changer les ordinateurs, à changer les tapis, à changer les murs de place. Ce sont toutes des choses qu'il faut contrer», a-t-il souligné.

Le chef du Bloc s'est dit d'avis qu'une étude parlementaire serrée rassurerait tant les citoyens canadiens que les prêteurs étrangers quant à la volonté d'Ottawa de contrôler ses finances. «Nous sommes à la veille, certainement, de recevoir la visite du FMI. Un troisième rappel ne saurait guère tarder», a-t-il rappelé.

M. Bouchard prône également une réforme fiscale à être mise en place après la présentation du prochain budget, question de se pencher sur l'économie au noir, les fiducies familiales et les «histoires d'horreur du vérificateur général».

Interpellé sur la question de l'éventuelle souveraineté du Québec, source d'incertitude économique pour plusieurs, le chef du Bloc a par ailleurs vigoureusement défendu sa thèse.

«Je n'ai jamais rien vu dans le comportement du dollar canadien qui indiquerait qu'il soit relié au projet souverainiste québécois. Le déficit n'a rien à voir avec le projet souverainiste. Il serait beaucoup trop facile d'utiliser la souveraineté comme bouc émissaire. Le problème est ici, à Ottawa, et il est dû à un manque de courage de prendre les mesures qui s'imposent», a-t-il conclu.

Il faut se rendre à l'évidence, prévient le ministre Marc-Yvan Côté

L'intégralité du système de santé est impossible à maintenir

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, a prévenu hier les Québécois que le maintien intégral du système de santé au Québec est «impossible».

Il appelle à une prise de conscience. «La crise économique persistant, il est évident que nous devons revoir ce dont on a les moyens, dit-il. Ne pas se le dire aujourd'hui, c'est se cacher une vérité qui va rattraper n'importe quel politicien, de n'importe quelle couleur politique et il devra vivre avec la réalité financière des gouvernements, tant à Ottawa qu'à Québec».

«Nous nous dirigeons carrément vers la révision du panier des services» présentement couverts par l'assurance-maladie, a-t-il précisé. Cela veut dire que des soins offerts sans frais aujourd'hui pourraient ne plus l'être demain. «Ça choque des gens, mais c'est une nécessité». La tarification de certains services gratuits est prévisible également.

Le ministre signale cependant que la désassurance tout comme la tarification «devront nécessairement faire l'objet de lois qui amènent des débats publics». L'opération ne sera pas menée en catimini. «Et il m'apparaît évident que ces débats-là vont devoir venir à un moment ou l'autre en 1994», a-t-il affirmé.

M. Côté soutient toutefois que les changements qui seront apportés au régime, pendant les trois prochaines années, n'ont pas pour but de démanteler le régime public. «L'objectif est toujours le même, dit-il: faire en sorte que ce que nous avons acquis au fil des années, à coups de milliards de budgets, que le cœur du système soit protégé tout en protégeant les générations futures.»

Le ministre répondait à une interpellation de Remy Trudel, critique du PQ en matière de santé à l'Assemblée nationale, sur la situation budgétaire du réseau de la santé.

Le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue juge que, au cours des 15 derniers jours, «notre système de santé a subi des assauts graves».

M. Trudel faisait allusion à l'effet cumulé des nouvelles concernant la révision de la circulaire Malades sur pied (médicaments aux cancéreux, aux fibro-kystiques et maladies mentales), l'entente avec les médecins sur un mode de bonis pour aider à réduire les dépenses, la réduction de l'accès gratuit à des prothèses orthopédiques, l'amputation prévue d'effectifs dans le réseau de la santé (on a parlé d'environ 21 500 suppressions de postes) et de la confirmation qu'il faudra sabrer un milliard sur trois ans dans le budget de la santé et des services sociaux.

M. Trudel a soutenu que le gouvernement n'a pas de mandat pour «remettre en cause l'universalité, l'accessibilité et le financement public» du système. Il a plaidé en faveur de «protéger l'intégralité de notre réseau, de notre régime de santé et de services sociaux».

«N'allons pas plus vite que la société québécoise ne l'a exigé», a-t-il déclaré, invitant le ministre à «arrêter ce dérapage incontrôlé».

Le ministre a d'abord dénoncé «la démagogie» qu'il a entouré ce débat depuis deux semaines.

Les nouvelles ont été «amplifiées» inutilement, dit-il.

■ Par exemple, il n'est pas question de supprimer 21 500 postes dans le réseau de la santé. Le ministre a soutenu que «ce sera minimum trois fois moins» et qu'une large part des postes perdus le seront par attrition (retraite, départ volontaire). La loi 198, qui impose la réduction d'effectifs dans tous les organismes publics, «ne doit pas être prise au pied de la lettre» pour la santé et les services sociaux.

■ Les compressions prévues dans le secteur de la santé et des services sociaux sont plutôt de l'ordre de «500 millions sur trois ans», dit-il, auxquels s'ajoute un objectif de 250 millions qui seront réinvestis dans le réseau pour faire face à des besoins nouveaux. En somme, le système absorbera une compression de 250 millions par année.

■ Les 250 millions qui restent pour former le milliard de compressions souhaitées prendront la forme de désassurance et de tarification.

■ En outre, précise le document «Défi Qualité-Performance», «la cible budgétaire ne signifie pas que le budget actuel du secteur de la santé et des services sociaux, ou encore moins du réseau sera réduit d'un milliard de dollars. Il signifie plutôt que par rapport aux budgets qui auraient été normalement encourus s'il avait poursuivi la dynamique actuelle, l'ensemble du secteur devra fonctionner avec des dépenses réduites d'un milliard, d'ici trois ans».

■ Le document dresse une liste de moyens pour réduire les dépenses, dont voici un échantillon: recourir davantage à la chirurgie d'un jour, les centres de jour et les soins à domicile pour diminuer les hospitalisations; fusionner des établissements; regrouper des services; acheter l'équipement en commun; refiler au secteur privé des services de support comme buanderie, entretien ménager, services administratifs, informatique, archivage, sécurité, services alimentaires, laboratoires; réduire les durées de séjour; réévaluer le panier de services pour en exclure ceux non médicalement requis, moins pertinents et moins essentiels tout en protégeant les plus démunis.

réduire équivaldrait à obliger les provinces à couper elles-mêmes dans les programmes sociaux, a-t-il précisé.

Lorsqu'on lui a fait remarquer que ces deux catégories de dépenses comptaient pour environ la moitié du budget fédéral, M. Bouchard n'a pas bronché. «Dans les 50% qui restent, il y a beaucoup à aller couper», a-t-il répondu, tout en se faisant avertir de détails parce que «c'est justement de tomber dans l'ornière habituelle d'es-

LIBRAIRIE
LE BOUQUIN

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
-lois, règlements
-livres administratifs, techniques
-livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

395, Boul. Cartier, Laval (Québec) H7N 2K8
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

POUR TOUTES, TOUTES LES MARQUES!
-pas vrai Monique?!

CLINIQUE DE NETTOYAGE DE PLUMES GRATUITE

ENCORE 3 JOURS!
-oui, à la demande générale...

MARDI 30 NOV. BOUTIQUE DU VIEUX MTL
MERC. 1er DÉC. BOUTIQUE CHEZ OGILVY
JEUDI 2 DÉC. BOUTIQUE RUE ST-DENIS



4160, rue Saint-Denis
Angle Rachel 288-9691

393, rue Saint-Jacques
Ruelle des Fortifications 842-2272

1307, rue Ste-Catherine o.
Chez OGILVY 844-8244

COLLÈGE FRANÇAIS
MATERNELLE — PRIMAIRE
SECONDAIRE — COLLÉGIAL

Dès maintenant, il faut penser à inscrire au secondaire, pour septembre 1994, vos enfants de 6e primaire. À cet effet, le Collège Français, qui offre le plus de places en secondaire 1, en raison de son importance, vous propose deux dates pour les examens d'admission!

EXAMENS D'ADMISSION
en 1re SECONDAIRE
• Le 27 novembre 1993 de 10h30 à 12h30
• Le 22 janvier 1994 de 10h30 à 12h30

• Au campus de Montréal, 185, Fairmount ouest 495-2581
• Au campus de Longueuil, 1340, rue Nobert 679-0770



N.B. 1: Les familles à qui ces dates ne conviennent pas peuvent se présenter aux deux adresses (Montréal ou Longueuil) pour un TEST D'ADMISSION en 1re SECONDAIRE (ou SEC. I) de 10h30 à 12h30 les autres samedis de novembre et décembre.

N.B. 2: SERVICES: Il existe un service de transport, un service de pensionnat et un service d'études surveillées (16h à 17h30).

495-2581

PORTES OUVERTES
AU COLLÈGE FRANÇAIS DE MONTRÉAL
Le DIMANCHE 28 novembre de 13h à 16h

Primaire: 5155, rue de Gaspé 495-2581
Secondaire: 185, rue Fairmount O. 495-2581

A compter de 83\$ par nuitée*

PLACE MINTO SUITE HÔTEL

Tarifs spéciaux de Noël

17 décembre 1993 au 3 janvier 1994
C'est le temps des Fêtes...

Votre famille vous rend visite? Laissez-nous le soin de les héberger. (Aucun frais pour les enfants de 18 ans et moins partageant la même suite que les parents). Faites vos achats de Noël puis détendez-vous dans votre suite après une journée affairée. Célébrez l'arrivée du Nouvel-An sur la colline parlementaire. Amusez-vous toute la nuit puis dormez avec nous.

Nous vous offrons tout le confort que vous méritez!

Suites spacieuses. Confort. Luxe inimitables. Cuisines complètes, service aux chambres et restaurants. Centre de conditionnement physique avec piscine. Stationnement souterrain.

*En occupation simple ou double, sujet à la disponibilité

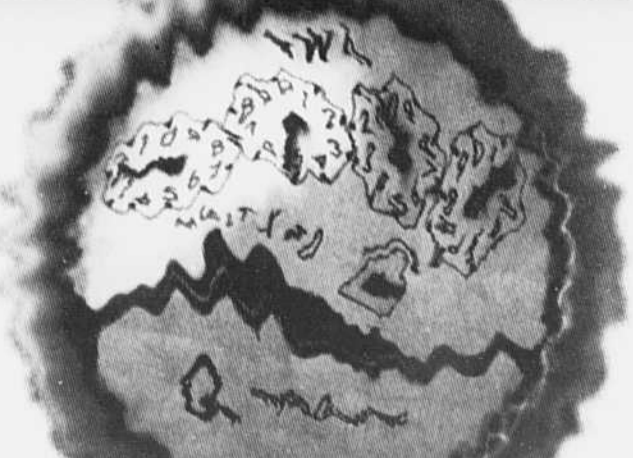
Reservations:
1-800-267-3377
(613) 782-2350
Facsimilé: (613) 232-6962
433 ouest, avenue Laurier, Ottawa, (Ontario) K1R 7Y1
(613) 232-2200

OTTAWA

VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ VOUS DONNE DES frissons?

Procurez-vous sans tarder la nouvelle brochure *Hydro-Guide*: un outil indispensable qui répond, en douze rubriques, à toutes vos questions touchant l'électricité et les services d'Hydro-Québec.

Pour vous procurer *Hydro-Guide*, remplissez le coupon-réponse ci-joint, ou composez ÉNERGIE à Montréal ou 1 800 ÉNERGIE partout ailleurs au Québec.



Je désire recevoir mon exemplaire gratuit d'*Hydro-Guide*.

Retourner à: HYDRO-GUIDE
C. P. 1350, succursale Saint-Laurent
Saint-Laurent (Québec) H4L 5K2

PRÉNOM _____ NOM _____

ADRESSE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____ HYC-93-113-B-3

Je désire obtenir cette brochure
 en français
 en anglais

Hydro-Québec
Le meilleur de nous-mêmes

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

DIPLOMATE ENLEVÉ

Sanaa (Reuter) — Un diplomate américain a été enlevé dans la capitale yéménite par une tribu qu'un différend oppose au gouvernement, a déclaré hier soir le ministre yéménite de l'Intérieur. Haynes R. Mahoney, directeur des services d'information (USIS) à Sanaa, s'apprêtait à monter dans sa voiture après avoir participé à un cocktail dans un hôtel de Sanaa jeudi soir lorsqu'il a été enlevé. Le ministère de l'Intérieur a précisé dans un communiqué que Mahoney était retenu en otage dans la région de Jahm, province de Marib, à 120 km à l'est de Sanaa. Les cinq ravisseurs ont agi sur ordre d'un cheikh de la région «qui a des demandes à formuler au gouvernement», a-t-il ajouté.

JACQUES MÉDECIN ARRÊTÉ

Maldonado (AFP) — L'ancien maire de Nice Jacques Medecin, réfugié en Uruguay depuis l'automne 1990, a été arrêté hier par la police, a-t-on appris de source policière. Le parquet de Nice avait déposé une demande d'extradition contre Jacques Medecin le 12 novembre dernier. M. Medecin fait l'objet de multiples poursuites en France pour des irrégularités dans la gestion de la ville de Nice, dont il a été le maire pendant 24 ans. L'Uruguay et la France n'ont pas signé d'accord réciproque sur les extraditions de leurs ressortissants.

«MOI, JÉSUS CHRIST»

Cité du Vatican (AFP) — Le terroriste turc Ali Ağca, qui avait tenté de tuer le pape le 13 mai 1981 au Vatican, a écrit en prison un livre qu'il a intitulé «Moi, Jésus Christ», a indiqué hier son avocat, maître Marina Magistrelli. «J'ai la certitude absolue que je suis le nouveau messie», écrit-il notamment dans son manuscrit, qui est en substance une autobiographie dans laquelle il relie l'attentat contre le pape avec le troisième secret de Fatima, a affirmé Mme Magistrelli. Ali Ağca évoque en particulier sa conversation avec Jean-Paul II, qui était venu le voir dans sa cellule lors d'une visite à la prison de Rebibbia à Rome, le 27 décembre 1983. «Je dis au pape: j'ai parlé avec Dieu. Le pape, d'un air de s'attendre à cette révélation, me dit: Quand? Comment?... Raconte-moi. Je lui réponds: le 1er mai 1983. J'ai vu la mort, la résurrection, le tombeau vide, l'ascension au ciel».

TRÈS FORT, ESCOBAR

Bogota (Reuter) — Le président colombien Cesar Gaviria a cédé à des exigences du trafiquant de cocaïne Pablo Escobar pour obtenir sa reddition en 1991, révèle son ancien directeur de la communication Mauricio Vargas Linares, dans un livre dont la publication fait scandale en Colombie. L'auteur affirme qu'un prêtre agissant en tant que médiateur, a remis au président une lettre dans laquelle Escobar fixait les conditions de son arrestation. «Je veux tenir parole», aurait dit le président. «Il ne veut pas aller dans une prison vétuste, il en veut une avec certaines conditions car c'est un homme habitué au confort». La prison d'Envigado dans laquelle Escobar a été incarcéré est surnommée «la cathédrale» ou encore le «Club Med-ellin».

LES KURDES EN COLÈRE

Paris (Reuter) — Le Comité du Kurdistan, basé à Paris, estime que «l'Allemagne et les intérêts allemands vont attirer la colère du peuple kurde» après l'interdiction par les autorités de Bonn du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Bonn a interdit hier le PKK et 35 mouvements proches et fait effectuer des perquisitions dans leurs locaux à travers tout le pays. L'interdiction vient après une série d'attentats contre des objectifs turcs.

Hamas se fait décapiter

Un deuxième chef militaire du mouvement est abattu

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Jérusalem — Les forces de sécurité israéliennes ont abattu hier un deuxième chef de file militaire du mouvement de résistance islamique Hamas.

Khaled Moustapha Zir, 25 ans, a été tué par les forces de l'ordre israéliennes dans le quartier palestinien de Sour Baher, à Jérusalem. Il était un des dirigeants en Cisjordanie occupée du groupe Ezzeddine al-Kassam, branche armée du Hamas, dont le chef pour la bande de Gaza, Imad Akel, a été tué mercredi.

L'homme était recherché depuis septembre pour sa participation aux assassinats du soldat Tzion El Koubi, le 2 septembre à Negohot, au sud-ouest d'Hébron, et du colon Mordechai Lipkin, le 8 juillet, près du village de Tékoua. La censure militaire, qui a retenu l'information durant plusieurs heures, a également autorisé hier la diffusion de la mort d'un autre membre du groupe Ezzeddine al-Kassam : l'armée a abattu le 8 novembre, près d'Hébron, Salam Sabbagh, qui avait participé la veille au meurtre du colon Efraïm Ayoubi, 30 ans, chauffeur d'un des fondateurs du mouvement annexionniste religieux Goush Emounim (Bloc de la foi), le rabbin Haïm Druckman.

La mort d'Imad Akel, tué mercredi soir par une «unité spéciale» de l'armée israélienne, avait provoqué jeudi des sanglants af-

frontements entre l'armée et des manifestants palestiniens.

Le premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, qui n'a pas exclu de différer le retrait de ses troupes de la bande de Gaza, a déclaré hier qu'il ne pouvait pas pour l'instant demander à l'OLP de faire la police dans cette poudrière. Jeudi, Rabin avait déclaré que la date du 13 décembre fixée par l'accord Israël-OLP pour le début du retrait des troupes israéliennes de la Bande de Gaza et de Jéricho, n'était «pas sacrée».

A Oslo, Yasser Arafat lui a répondu hier que la vague de violence dans les territoires ne devait pas différer le retrait israélien. «Il n'y a pas de raison de retarder l'application de ce que nous avons signé», a-t-il dit.

Hier la tension est restée vive dans les territoires occupés, mais aucune victime n'a été signalée en milieu d'après-midi.

A Hébron, en Cisjordanie, des colons israéliens se sont attaqués à des voitures arabes garées dans les rues. Des jeunes Palestiniens ont riposté en leur lançant des pierres. Les soldats israéliens ont tiré pour les disperser et ont brisé plusieurs fenêtres d'un hôpital arabe, a-t-on déclaré de source palestinienne.

Des officiers de réserve israéliens, à bord de 20 voitures, se sont rendus en convoi à Jéricho pour y déployer une banderole dénonçant l'accord OLP-Israël.

Contrôle de ses armements

L'Irak plus souple

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Nations Unies — L'Irak a formellement accepté hier le contrôle à long terme par les Nations unies de son potentiel en armements et a exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité y répondrait en levant l'embargo sur ses ventes de pétrole en vigueur depuis trois ans.

Rolf Ekeus, le directeur de la commission de l'Onu chargée de l'élimination de l'arsenal irakien, a réagi favorablement à la décision de Bagdad mais a précisé qu'il faudrait attendre environ six mois pour être sur que les autorités irakiennes s'y conforment.

L'acceptation de Bagdad figure dans une lettre adressée hier par le chef de la diplomatie irakienne, Saïd al Sahaf, au Conseil de sécurité.

Le refus de Bagdad d'accepter un tel contrôle, prévu par la résolution 715 adoptée par le Conseil de sécurité en 1991, a constitué jusqu'ici le principal obstacle à la levée des sanctions en vigueur depuis l'invasion du Koweït en 1990.

L'annonce d'hier intervient au moment où le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz se trouve en visite à New York depuis dimanche dernier, pour plaider auprès des diplomates et des haut-fonctionnaires onusiens la levée des sanctions contre son pays.

«Je souhaite vous informer de la décision du gouvernement irakien d'accepter les obligations incluses dans la résolution 715, et de se conformer aux dispositions des plans de vérification et de contrôle» incluses dans cette résolution, indique dans sa lettre M. al Sahaf.

Selon des sources diplomatiques, contrairement à l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA), qui aurait déjà préparé les plans de supervision pour le volet nucléaire, les Nations unies ne sont pas prêtes à mettre immédiatement en oeuvre la vérification à long terme du désarmement irakien dans le domaine balistique (missiles), chimique et biologique. Une fois qu'il sera certifié que l'Irak s'est pleinement conformé à toutes les exigences liées au désarmement, il appartiendra au Conseil de sécurité de prendre la décision politique de lever ou de suspendre l'embargo sur le pétrole.

Regard brisé



PHOTO AFP

LES JOURS SE SUIVENT et se ressemblent pour ce jeune musulman qui a fui, comme des milliers d'autres, le nord de la Bosnie (occupé par les Serbes) pour se retrouver dans un camp de réfugiés près de Zagreb, la capitale croate. En attendant, plus à l'est, à Sarajevo, les opérations humanitaires ont subi un nouveau coup dur, avec le report de l'évacuation prévue pour hier de plus d'un millier de civils. Mille cent quinze musulmans, Croates, Serbes et quelques Juifs, des personnes âgées ou très jeunes, des blessés ou des malades devaient normalement quitter la capitale bosniaque à bord de huit autocars à destination de la côte adriatique.

La guerre en Angola se poursuit dans le silence médiatique

Mourir sans statistiques

Négociateurs du gouvernement et du mouvement rebelle angolais de l'Unita se sont rencontrés hier, sans leur mentor onusien, dans un climat d'optimisme. Le projet de cesse-le-feu vise à mettre fin à la guerre civile qui ensanglante le pays depuis son indépendance (1975). Pour l'heure, derrière les murs rose bonbon du plus grand hôpital de Luanda, on meurt en silence...

Luanda (AFP) — Dans le plus grand hôpital de la capitale angolaise, on soigne sans médicaments, opère sans anesthésie, mange sans couverts et dort sans lit. Souvent aussi on y meurt, sans statistiques.

Derrière ses murs rose bonbon repeints à l'occasion de la visite du pape il y a 18 mois, l'hôpital Josina Machel est un véritable concentré de la tragédie humaine de l'Angola, où fait rage ce que certains estiment être le conflit le plus meurtrier de la planète.

Outre les malades de la capitale, c'est là où convergent les blessés graves, victimes des combats, et qui ont eu la chance d'être évacués de leurs provinces, échappant ainsi à une mort certaine. Plusieurs centaines de blessés venant de Kuito, une des villes martyres angolaises où 30.000 personnes ont trouvé la mort depuis janvier, sont attendus dans les jours qui viennent à l'hôpital, déjà surpeuplé.

Faute de place, ils se retrouvent par terre, dans les couloirs, dans la cour, dans les recoins sordides de ce bâtiment vétuste. Le directeur de l'hôpital, Pero Saldanha Magalhaes, essaie bravement de faire face à cette marée ininterrompue de misère humaine. Mais il avoue son découragement. Avec une capacité de 800 lits, l'hôpital abrite plus de 2.000 patients.

Si les rues de la capitale sont encombrées de voitures, l'hôpital ne dispose même pas d'une ambulance. Face à un ministère de la Santé impuissant, à des fonctionnaires corrompus, l'hôpital central de Luanda en est réduit à acheter ses médicaments au marché noir.

Le Dr Magalhaes gagne l'équivalent de 25 dollars, les médecins 20 dollars, les infirmières 10 dollars par mois. Le directeur reconnaît que

le personnel travaille dans des conditions trop précaires pour être vraiment motivé.

Nombre de médecins ont pourtant préféré, économie de marché oblige, s'orienter vers le privé. Certains d'entre eux ont ouvert des cliniques où l'élite fortunée du pays peut se faire soigner.

«Beaucoup de gens meurent ici», reconnaît M. Magalhaes sans se risquer à donner des chiffres. Couché à même le sol, sur une méchante couverture souillée, Marcos Fuxi, 37 ans, se plaint de ne rien avoir mangé depuis 24 heures. Blessé aux jambes à Malanje par les soldats de l'UNITA, cet instituteur partage depuis deux semaines une salle sans fenêtre avec une vingtaine d'autres hommes, couverts de mouches, au milieu de pansements ensanglantés, dans une odeur nauséabonde.

Beatriz Augusto a une jambe amputée au dessous du genou. Accroupie par terre avec d'autres femmes elle explique qu'elle a sauté sur une mine à Menongue. Arrivée en septembre à l'hôpital, elle espère en repartir bientôt, avec si possible une prothèse promise par la Croix Rouge. Depuis la reprise des hostilités entre les forces gouvernementales et l'UNITA, il y a un an, plus d'Angolais ont trouvé la mort que durant les 16 années de guerre suivant l'indépendance.

Mais hors des murs de l'hôpital, Luanda veut faire obstinément comme si la guerre n'existait pas. Conflit oublié du reste du monde, la guerre angolaise est aussi parfois oubliée des Angolais eux-mêmes. Sur deux pages le quotidien officiel «Jornal de Angola» promet à ses lecteurs que l'Angola va bientôt vibrer avec... un festival de lambada.

HONDURAS

Les élections haricots

Les électeurs vont aux urnes demain dans un pays où la proportion des pauvres est passée à 80 %

CLÉMENT TRUDEL

LE DEVOIR

Pour la cinquième fois depuis 1980, les Honduriens vont aux urnes demain. Ils ont à élire un président qui entrera en fonction le 27 janvier, 128 députés, 291 maires et une vingtaine de députés au Parlement d'Amérique centrale. Les questions politiques, s'il faut en croire un sondage publié jeudi par *La Prensa*, ne sont toutefois pas au centre des préoccupations quotidiennes; avant tout, la population se fait du souci pour le taux élevé du coût de la vie, pour la détérioration des services de santé et un chômage endémique.

La nourriture de base — les haricots noirs — se vend plus de quatre fois le prix payé au printemps dernier, passant de six lempiras (un dollar) à plus de 25 lempiras les cinq livres.

Dans son homélie du 12 octobre, l'archevêque de Tegucigalpa, Mgr Rafael Alvarado Galvez, qualifiait de «déshumanisant» le plan d'ajustements structurels mis en place depuis 1990 par le président Rafael Leonardo Callejas (Parti National). En trois ans, la proportion des pauvres a fait un bond, de 68% à 80%. La consommation moyenne de calories par jour est de 2068 (la norme minimale est de 2300). La Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) parle de 40% d'analphabètes et de 53% de citoyens sans accès à l'eau potable.

Climat détestable

Le climat de la campagne électorale au Honduras fut plutôt détestable. Les deux principaux candidats à la présidence: Oswaldo Ramos Santos (PN) qui a l'appui du président sortant, et Carlos Roberto Reina (Parti libéral), un ancien président de la Cour interaméricaine de Justice, ont échangé des insultes et parlé très peu de leur programme. Il y a deux autres partis en lice: la Démocratie chrétienne et le PINU (Parti Innovation et Unité).

Le président du Tribunal National des Elections (TNE) J. Ramon Martinez, ne s'est pas embarrassé du devoir de réserve.

Le 4 novembre, il qualifiait de «vulgaire et stupide» le duel verbal entre ces candidats qui courtisent 2,7 millions d'électeurs. Martinez appelait la population à exprimer un vote de «châtiment».

Aux yeux des responsables du Conseil de l'entreprise privée (COHEP), la joute électorale peu reluisante a jeté bas les efforts entrepris depuis cinq ans pour favoriser la venue d'investisseurs.

Le Honduras, ce fut dans les années quatre-vingt la base des Contras, combattants nicaraguayens qui visaient la déroute des Sandinistes de Managua, et qui furent soutenus par l'Amérique réaganienne. Oliver North imagina pour les financer des ventes clandestines d'armes à l'Iran. Fin 1986, toutefois, le président hondurien Azcona demanda officiellement le retrait de ces 12 000 Contras qui ne furent démobilités qu'à partir de 1990. Entretiens, on avait frisé la conflagration dans la région lorsque 3000 paras américains furent dépêchés, en 1988, pour contenir une incursion des troupes sandinistes en territoire hondurien.

Pour ces élections, on s'est efforcé d'assainir les mœurs électorales et de purger des listes le nom des citoyens décédés. Ce qui frappe, c'est l'abondance de demandes - 600.000 en quelques semaines - pour obtenir un double de certificat de naissance. Le parti au pouvoir, nationaliste, estime que 73 000 de ses membres ne figurent pas sur les listes; les libéraux disent que le même sort a été réservé à 40 000 de leurs partisans! Hier encore, on a tenté en vain de régler 100 000 cas douteux pour lesquels aurait suffi la carte d'identité pour être habilité à voter.

Le porte-parole de l'armée (23 000 hommes, sans droit de vote) assure qu'elle veillera au maintien de la sécurité demain. 21 000 militaires seront confinés à leurs casernes et 2000 autres veilleront aux abords des bureaux de vote.

Un coup d'oeil aux programmes des deux partis traditionnels, le PN et le PL, permet de vérifier que chacun prône un «développement humain» et son corollaire, la moralité publique.

Le Parti national dit que le temps présent est celui de la «victoire de la démocratie sur le communisme» et appelle à l'avènement d'un «Hondurien nouveau» maîtrisant la technologie de son époque. Quant aux libéraux, ils oeuvrent pour une «véritable reconstruction nationale» dans un pays où tous ont droit à la liberté et au bonheur. Ce qui nous éloigne quelque peu des graves problèmes vécus au quotidien par 4 Honduriens sur 5 pour lesquels l'évêque Alvarado réclame des baisses d'impôt, un approvisionnement plus suivi en denrées de base, ce qui supposerait que l'on rogne dans les «énormes privilèges des exportateurs». Avec un PIB par habitant de 715 \$, le Honduras est le troisième pays le plus pauvre des Amériques, après Haïti et le Nicaragua.

Elsine met en garde ses adversaires

Arrêtez vos critiques sinon...

Moscou (Reuter) — Le président Boris Eltsine a déclaré hier aux candidats aux élections du 12 décembre qu'ils perdraient leurs temps d'antenne gratuits à la télévision s'ils continuaient de critiquer son projet de nouvelle Constitution.

«Je vous demande de ne pas toucher à la Constitution», a-t-il déclaré au début d'une réunion avec les chefs de partis au Kremlin. Il s'est également déclaré déterminé à tout mettre en oeuvre pour faire adopter son projet de Constitution, qui sera soumis à un référendum national simultanément aux législatives du 12 décembre.

Son attaché de presse Viatcheslav Kostikov avait menacé jeudi d'interdiction d'antenne les groupes utilisant le temps qui leur est alloué pour critiquer le projet de réforme constitutionnelle et la manière dont a été réprimée le 4 octobre la rébellion des parlementaires.

Des temps d'antenne gratuits d'une demi-heure sont consentis à chacune des 13 formations représentées aux élections.

L'Union civique centriste, le Parti communiste et les nationalistes les ont déjà utilisés pour formuler les critiques évoquées par Kostikov.

Les candidats sont également autorisés à acheter des temps d'antenne en soirée.



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Pour comprendre le monde en mutation

Études arabes
Études est-asiatiques*
Études italiennes
Études latino-américaines
Études néo-helléniques
Études québécoises
Études russes

Renseignements : 343-7327
*343-5970

(0296)

NOUS VOULONS RELANCER LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Bonne nouvelle !

Pour relancer l'économie et battre le travail au noir, le Gouvernement propose de libérer la construction et la rénovation résidentielles des contraintes du Décret de la construction. L'APCHQ salue cette initiative et appuie le projet de loi 142. Aux yeux de ses 9000 membres, qui bâtissent 8 maisons sur 10 au Québec, il s'agit d'une loi raisonnable qui instaure un régime souple et viable.

La Loi 142 n'affectera pas la qualité des travaux

Les Québécois ont compris que la Loi 142 joue pour eux. Selon un récent sondage CROP, 69% d'entre eux disent oui à la déréglementation. Ils disent aussi qu'il faut baisser les prix. Or, la Loi 142 permettra de le faire. Et la qualité des travaux ne sera pas compromise puisque, très bientôt, les nouvelles dispositions du Code civil de même que l'obligation de donner des garanties sur les produits et services de construction protégeront les consommateurs mieux que jamais.

Nous affirmons que les travaux continueront d'être exécutés par la main-d'oeuvre qualifiée que nos entreprises ont contribué à former. Et ce seront toujours des entrepreneurs licenciés qui seront responsables de livrer une marchandise de qualité.

La Loi 142 respectera la réalité du secteur de l'habitation

Le secteur résidentiel québécois vit une situation exceptionnelle. Partout ailleurs en Amérique du Nord, dans l'ensemble des pays industrialisés, c'est ce que le consommateur peut payer qui fixe les prix. Mais pas au Québec... Tout le monde reconnaît que le secteur résidentiel est particulier. Cependant, il ne dispose toujours pas des moyens de s'ajuster à son marché. Pendant ce temps, le travail au noir prolifère, malgré la panoplie des lois et règlements qui sont supposés le contrer. La Loi 142 vient enfin corriger cette situation.

La Loi 142 fera redémarrer l'économie

Les Québécois ont besoin de retrouver confiance en leur économie. Dès janvier 1994, la déréglementation du résidentiel y contribuera en permettant à ce secteur d'activités de s'adapter à son marché.

Le Québec n'a pas les moyens de se passer de la Loi 142

É D I T O R I A L

Les couples,
nouveaux modèles

Lise Bissonnette

Le tabou a retenu bien des groupes qui auraient dû participer, la semaine dernière, à la consultation de la Commission québécoise des droits de la personne sur la discrimination contre les gais et lesbiennes. Le Québec, qu'on a déjà connu plus audacieux, n'échappera pourtant pas à cette autre Révolution tranquille.

Ln 1977, le gouvernement du Québec a pourtant été l'un des premiers à interdire, dans sa Charte des droits et libertés, toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. La Charte canadienne ne contient pas de disposition semblable mais plusieurs croient que son chapitre sur les droits à l'égalité a le même sens. Les groupes gais et lesbiens ne cessent, dès lors, de réclamer une série de changements à des lois et pratiques qu'ils considèrent discriminatoires, notamment pour tout ce qui touche l'encadrement juridique du mariage et de la famille. Devant les tribunaux, ils ont accumulé plus de victoires que de revers, bien que les législateurs fédéraux et provinciaux se fassent encore tirer l'oreille. Certains employeurs ont devancé les législateurs et reconnaissent les unions entre personnes de même sexe, aux fins des avantages sociaux habituellement réservés aux couples hétérosexuels. C'est le cas des Villes de Montréal et de Toronto, des universités Concordia et McGill, et de quelques firmes privées.

La dérobade des opposants, leur crainte de se montrer, indiquent en soi que le mouvement est irréversible. Il colle à la réalité changeante, aux nouvelles formes d'organisation de la société. Dissidente devant un jugement de la Cour suprême qui a techniquement débouté un requérant gai en février, madame la juge Claire L'Heureux-Dubé a rédigé une opinion dont le mouvement gai et lesbien pourrait faire un manifeste. «La conception traditionnelle de la famille n'est pas la seule qui existe, écrivait-elle. La multiplicité des définitions et des conceptions de la famille illustre clairement qu'il n'existe pas de consensus quant aux paramètres de la famille et que l'expression "situation de famille" pourrait bien avoir plusieurs sens.»

La constatation de la juge tombe sous le sens, mais pas sous celui des gouvernements qui ne savent plus à quelle morale se vouer, et préfèrent s'abstenir. C'est ainsi que le tout nouveau Code civil du Québec a laissé passer l'occasion d'innover. Il ne retient du mariage que la définition la plus traditionnelle, ne reconnaît pas les unions de fait entre personnes hétérosexuelles et a fortiori ignore les unions entre personnes homosexuelles. Un groupe interministériel a été chargé d'étudier la question, et nul ne sait exactement quand il sera requis de remettre un rapport.

En Ontario, la Loi sur le droit de la famille ne reconnaît que de façon très limitée l'existence de couples hétérosexuels non mariés, et pas du tout les unions homosexuelles. Mais la Commission de réforme du droit vient tout juste de publier des recommandations qui secouent la poussière avec une vigueur que même les impétrants ne demandaient pas.

Son rapport sur «les droits et responsabilités des cohabitants» propose au gouvernement ontarien de reconnaître pleinement «l'union de fait de personnes de sexe opposé et celle de personnes de même sexe», au même titre que les mariages traditionnels. Pour admi-

nistrer cette nouvelle disposition de la loi, la Commission recommande la mise en place d'un système d'enregistrement des unions de fait pour «tout couple» qui le désire, à condition que les deux membres soient adultes, et ne soient pas déjà mariés ou enregistrés dans une autre union.

Autrement dit, la Commission ontarienne franchit un autre pas, inattendu mais logique. Si elle avait reconnu uniquement des unions autres que celle d'hétérosexuels dûment mariés, elle risquait de créer un nouveau type de discrimination en limitant la notion de couple aux seuls hétérosexuels et homosexuels qui vivent en situation maritale, c'est-à-dire qui ont des relations sexuelles. Pourquoi deux personnes, de sexe quelconque, qui cohabitent et partagent des biens, n'auraient-elles pas les mêmes droits et obligations, si elles le veulent? La sexualité active ne peut quand même pas devenir le principe de l'organisation sociale! La Commission ontarienne de réforme du droit a refusé, avec bon sens, d'exclure des «cohabitants», de quelque type qu'ils soient.

La première surprise passée, il est aisé de se ranger à la logique de ces juristes de pointe. Même si la majorité des familles canadiennes ressemblent encore à l'idée traditionnelle qu'on s'en fait (couples hétérosexuels avec ou sans enfants, familles monoparentales), on sait que les nouveaux modèles se multiplient. La famille du prochain millénaire, qui est à nos portes, ne ressemblera pas aux portraits classiques. Déjà, selon le recensement de 1991, au moins 6% des Canadiens cohabitent (hors des institutions) avec des personnes qui ne leur sont pas apparentées. C'est sans doute dans cette catégorie qu'on trouverait les couples homosexuels, et ceux qui vivent ensemble pour d'autres raisons qu'un lien «marital»; ils forment une minorité importante, sans doute grandissante.

Mais leur reconnaître des droits équivalents à ceux des personnes mariées aurait des effets sur une multitude de lois et de pratiques. On pense aussitôt aux régimes de rentes, aux régimes d'assurances publiques et privées, aux divers régimes d'indemnisation qui utilisent tous une définition orthodoxe de l'union maritale. Les quelques administrations qui ont pris les devants et élargi la définition, au moins pour inclure les couples de gais et lesbiennes, affirment que les coûts sont raisonnables. Mais les gouvernements, faute d'études, ignorent tout de l'addition finale et ne sont surtout pas d'humeur, en période de disette, à en envisager une.

La révolution que réclament les gais et lesbiennes finira par avoir lieu, elle est déjà en marche dans les couloirs mal éclairés qui ont remplacé les anciens placards. Mais elle dépassera leurs revendications propres, et changera certains des principes les plus immuables de notre ingénierie sociale. Pour gagner des points, accélérer le processus, les mouvements de gais et lesbiennes feraient bien d'élargir eux-mêmes la problématique. S'ils ne le font pas, leurs adversaires continueront à n'y voir qu'une affaire de mœurs, et à les combattre sur ce terrain piégé. Le vrai terrain, c'est celui de l'égalité pour tous.

Les gais et
lesbiennes
préparent une
révolution
plus large.

L E T T R E S

Le bal des chacals

Ainsi donc, notre démenageur céleste, expert en loi perverse et en ticket modérateur, en désassurance de mammographie et de médication pour cancéreux, vient de trouver une nouvelle idée géniale. Misant sur l'insatiable cupidité de certains médecins et sur le vide intellectuel de la FMSQ, il a imaginé un truc ingénieux par lequel les spécialistes auront une ristourne sur les économies réalisées sur le dos des malades.

J'ai honte de ma profession et de ses dirigeants! Car, ou bien il s'agit d'économiser sur des procédures inutiles, et alors on veut récompenser le fraudeur et l'abuseur; ou bien il s'agit de réduire les procédures utiles, et c'est le malade qui en souffrira. À moins bien sûr qu'il s'agisse de désassurance, et alors le médecin pourra tarifier le malade en plus de recevoir sa ristourne.

Notre sinistre duo Marier-Côté nous dira qu'il envisage d'améliorer l'efficacité du système; alors pourquoi, dans cette société où abonde la détresse et le chômage, retourner aux mieux nantis les maigres économies réalisées sur la masse de 1,2 milliard versée aux médecins spécialistes? Le revenu moyen de près de 200 000\$ par année ne comprend-il pas une obligation de performance et d'efficacité, sans besoin d'ajouter une prime de 25% ou de 40%?

D'ailleurs, soyons réaliste sur la mise en application d'un tel régime. Chaque médecin, chaque spécialité verra la nécessité de couper chez son voisin, pas chez soi. Les examens de laboratoire et de radiologie, hier indispensables à un diagnostic sûr et rapide, deviendront-ils demain superflus et trop coûteux? La consultation auprès d'un expert, inutile? Une guerre inter-spécialité sur le dos

des malades, c'est de cela qu'il s'agit.

Quant à la liste des actes désassurés, qui la fera? Les mandarins du ministère, ou les gourous de la FMSQ? Leur dernière cible, le dépistage du cancer du sein, en dit long sur la philosophie des technocrates qui dirigent les spécialistes. Il vaudrait mieux que le ministère cesse de rémunérer les médecins spécialistes qui font de l'omnipraticien, les omnipraticiens qui font de l'homéopathie, et les médecins dont le revenu est généré en grande partie par le travail d'autres professionnels de la santé. Il faut que cesse ce pacte incestueux entre le ministère et un syndicat dont l'absence d'éthique rejait sur l'ensemble des médecins spécialistes.

Le ministre verse 1,2 milliard entre les mains d'un groupuscule qui en assure la répartition, sans égard à la santé publique et aux besoins de la population. Il est grand temps que l'Etat prenne les choses en main. La grande majorité des médecins sont conscients de leurs responsabilités envers cette société en crise; ils rejettent le hold-up négocié par leurs dirigeants, et réclament que les sommes épargnées par un surcroît d'efficacité soient consacrées entièrement au soin des malades, à l'amélioration des équipements et au maintien de l'accessibilité et de la gratuité du régime de santé.

Stephen Morgan
Médecin spécialiste
Saint-Lambert, 20 novembre 1993

La volte-face de la ministre Robillard

Le 28 mai dernier, Mme Lucienne Robillard, ministre de l'Éducation, invitait l'ensemble des groupes d'éducation populaire, par le biais de leurs organisations nationales, à amorcer sans délai un processus de réflexion

sur une politique d'éducation populaire.

Un comité de liaison était mis sur pied.

Lors de la première rencontre du comité de liaison le 24 septembre 1993, nous avons appris, et ce, dans la plus grande incertitude sur l'avenir de l'éducation populaire autonome, que le ministère songeait à redistribuer les sommes réservées à l'éducation populaire dans divers ministères en fonction des domaines d'intervention des groupes concernés et non pas en fonction de leur mission comme groupes d'éducation populaire.

Une telle volte-face en si peu de mois nous déstabilise.

Pourtant, l'ensemble des groupes subventionnés par le ministère de l'Éducation recevaient en septembre 1993 une lettre de la ministre les félicitant de leur «engagement auprès des citoyens et des citoyennes et plus particulièrement auprès des personnes moins favorisées».

Nous demandons à Mme Robillard d'être claire. Veut-elle ou non laisser tomber les groupes d'éducation populaire?

Croît-elle vraiment à la pertinence de notre travail?

Veut-elle réellement réfléchir à une politique d'éducation populaire?

Possède-t-elle le pouvoir et la volonté de sauvegarder l'éducation populaire au sein de son ministère?

Anne Thibault
Dyane Courchesne
Marcelle Tétréault
Joëlle Raymond
Dominique Gélina
Membres du Comité logement
Petite Patrie
Montréal, 16 novembre 1993



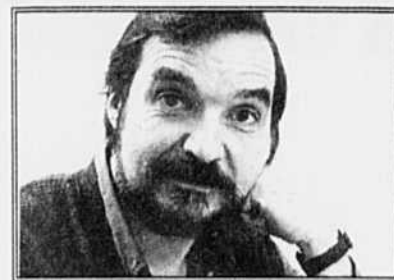
Les provinciaux de la globalisation

Notre vision de Paris et de la France est complètement faussée par le fait qu'on s'y pointe le plus souvent en provenance de Montréal ou du Québec. Il faut pourtant au moins une fois dans sa vie arriver à Paris en provenance d'une destination éloignée et voir la ville avec les yeux de quelqu'un qui vient d'un ailleurs différent du nôtre.

Lorsqu'on y débarque en provenance du fond du Pacifique, on a l'impression de Bougainville revenant faire état de ses rencontres avec d'autres civilisations. De tous les pays que je connaisse, Paris (je parle ici de ce pays mythique dont la frontière réelle est le Périphérique) est le seul pour qui la globalisation des échanges est un phénomène qui se passe ailleurs et dont il faut certes tenir compte, mais sans plus. Après tout, on s'adapte bien à la pluie, pourquoi pas à la globalisation quand elle sera aux portes de la ville. Bref, les Parisiens pratiquent avec le reste de la planète une forme de cohabitation tranquille, une de celles dont ils commencent à avoir le secret.

Le pire, c'est que cette attitude d'indifférence intriguée leur sied très bien et qu'on voit mal pourquoi ils choisiraient de faire autrement. L'Europe demeure la seule idée nouvelle pour laquelle les Français acceptent de se passionner, mais seulement dans la mesure où l'on admettra que c'est une idée française. S'il y a quelque chose qui n'intéresse pas les intellectuels et les érudits parisiens, c'est bien ce que les Portugais ou les Danois pensent de l'Europe.

Après même la plus brève des conversations, on est convaincu que, pour eux, l'Europe n'est rien d'autre que l'agrandissement du royaume de l'Île-de-France, momentanément interrompu par la Révolution de 1789 et autres incidents du genre sans importance. On n'accusera jamais un Parisien de manquer de confiance dans sa capacité de décoder et de comprendre l'univers. Pour lui, la globalisation, ce n'est pas tant



DANIEL
LATOUCHE

l'arrivée des banques japonaises ou la rationalisation de l'industrie automobile, mais la conviction profonde qu'une fois la poussière retombée, Paris sera encore Paris.

Ce genre d'attitude exaspère tous les étrangers de passage dans la capitale. Tous les étrangers «ordinaires», cela s'entend. Car voilà bien la différence: à Paris, les Québécois ne sont pas des étrangers «normaux», ce sont avant tout les «provinciaux» et, à ce titre, ils sont condamnés tour à tour à attaquer et à défendre sauvagement la ville qui les accueille. Ils connaissent assez bien les us des uns, sans parler des coutumes des autres, pour déceler le quand et le comment de leur exclusion. D'ailleurs, la stratégie de plusieurs Québécois à Paris est fondée sur l'espoir fragile de pouvoir transformer l'exclusion dont ils sont victimes en une affirmation de leur différence. Cela ne marche pas souvent et la stratégie de repli, celle qui consiste à se fondre dans l'anonymat de la grande ville, finit toujours par s'imposer. Heureusement d'ailleurs, car il n'y a qu'à ce que nous puissions si facilement jouer sur tous les tableaux à la fois.

Paris est certainement l'une des villes les moins cosmopolites de la planète. Certes, les restaurants chinois et les librairies étrangères y pululent. Cherchez un peu et vous trouverez sûrement un film hongrois en version originale et on ne compte plus le nombre d'enclaves ethniques et de journaux publiés dans l'une ou

l'autre de quelque 30 langues slaves. À la télévision et dans les vitrines des librairies, les noms grecs ou romains côtoient ceux de ces anciens Italiens qui, on se croirait à Alger.

Mais la simple présence de gens venus d'ailleurs ne suffit pas à créer une ville cosmopolite. La ville cosmopolite est celle qui est capable d'accueillir l'étranger à titre d'étranger et de lui faire une place à l'intérieur de son espace culturel. Alexandria au XIXe siècle, Byzance bien avant, New York au tournant du siècle et de nouveau aujourd'hui, voilà bien des exemples de villes façonnées pour et par les étrangers qui choisissaient de s'y entasser — souvent dans des conditions politiques difficiles — afin d'y retrouver leurs propres racines. C'est à Alexandria que la philosophie grecque s'est élaborée. C'est à Londres que Gandhi a trouvé ses racines et à Vienne que les compositeurs allemands ont fait leurs classes. La ville cosmopolite n'intègre pas, elle accueille dans un temporaire qui finit souvent par s'éterniser.

Paris est tout le contraire de cette démarche. La ville et sa culture exigent, pour être appréciées, un renoncement total par rapport à ses propres différences. À New York, il faut convaincre les autres de la légitimité et de la supériorité de sa différence alors qu'à Paris il faut le faire oublier. Le multiculturalisme n'a pas sa place ici et ceux qui tentent de s'y imposer à la force de leur différence risquent l'échec et surtout la confrontation. Les intégristes musulmans tentent actuellement de renverser cette donnée de base. Ils vont échouer.

Pour l'instant, les Français semblent satisfaits de pratiquer un sport qu'ils maîtrisent à la perfection: voir venir. Après tout, si la globalisation est un phénomène aussi important qu'on le dit, elle devra bien un jour ou l'autre passer par Paris.

Je me demande ce qu'ils en pensent, ailleurs en Europe.

À P R O P O S

... de prestations de maternité (2)

Les prestations de maternité sont versées pendant 15 semaines qui peuvent être situées entre la 8e semaine avant la date prévue de l'accouchement et la 17e semaine après la naissance, au choix de la travailleuse.

Si votre enfant est hospitalisé, la période limite de 17 semaines après l'accouchement peut être prolongée du nombre de semaines d'hospitalisation.

Cette mesure permet aux femmes qui le peuvent et le désirent de retourner au travail pendant la période d'hospitalisation de leur enfant et de recommencer à recevoir des prestations de maternité à l'arrivée de

leur enfant à la maison.

Les prestations de maternité peuvent être suivies de prestations parentales pour une période maximale de 10 semaines et de prestations de maladie pour une période maximale de 15 semaines.

Cependant, l'ensemble des prestations de maternité, parentales et de maladie ne peut donner droit qu'à un maximum de 30 semaines de prestations.

Guide québécois de la famille, Gouvernement du Québec, Secrétariat à la famille, gaëtan morin éditeur, 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Encadrez bien votre cadre

Aidez votre supérieur à combattre son sentiment d'inutilité et n'oubliez pas qu'il n'est rien sans vous!

JACQUES FOURNIER

Employé d'un CLSC

Aujourd'hui, la réflexion sur l'organisation du travail est à la mode. Un regard iconoclaste sur les nouvelles tendances dans la sociologie des rapports cadres-employés s'impose. Car il faut bien se résoudre à en faire la constatation: sans employé sous sa gouverne hiérarchique, le cadre n'est rien du tout, il est tout nu, il est sans vie. Par contre, sans cadre, un employé existe, fonctionne, produit, il est utile socialement.

Sur la base de cette observation sociologique incontournable, on peut se livrer à une typologie fantaisiste des cadres. Il y a d'abord le cadre-éteignoir. Tout ce que son employé lui propose rencontre des objections: cela coûte trop cher, cela ne respecte pas les normes du ministère, etc. C'est ainsi que l'employé devient peu à peu amolli, son œil se ternit, ses gestes deviennent flasques, sa productivité nulle.

À l'inverse, car il y a toujours deux portes à une auto, il y a l'employé molaire sur lequel le cadre dynamique s'acharne. Le patron tente de ranimer le feu sacré, il ajoute des brindilles (de la formation), il souffle sur la braise, rien à faire, la flamme ne jaillit pas. Comme si la pluie de la veille (le gel des salaires) avait de façon définitive éteint toute velléité de flambee.

Quelque chose des rapports amoureux

Avec ces deux exemples, on réalise que le rapport cadre-employé a quelque chose des rapports amoureux en ce sens que les personnes ne sont pas toujours au même diapason. Mais, comme «on a vu souvent jaillir le feu d'un ancien volcan qu'on croyait trop vieux» (Brel), on assiste parfois à des regaines de feu dans le rapport cadre-employé. Seuls les dieux — et les signes du zodiaque — peuvent expliquer pourquoi parfois ça marche et parfois ça déconne à pleins tubes.

Il y a aussi le cadre qui a confiance en son monde. Alors là, ça carbure. La productivité est à son meilleur. Un petit rapport de temps en temps et les employés repartent ragouillards.

Un modèle, hélas! est assez répandu, c'est le cadre *insécure*. Ce dernier est souvent lui-même sous la gouverne d'un *boss insécure* et le virus se transmet jusqu'au dixième palier décisionnel. Il faut alors soigner la tête, ce qui n'est pas facile lorsque celle-ci est ministérielle.

Un autre modèle est assez courant, c'est le cadre à deux sous-groupes. Avec un premier sous-groupe d'employés, il est fin, il est gentil, il est à l'écoute. Avec le deuxième, il est absent, il est occupé, il n'a pas le temps. Il y a aussi le cadre à humeur variable. Le lundi, il est de bonne humeur, il signe toutes les réquisitions, il écoute toutes les peines, il console toutes les victimes. Le mardi, il est intraitable, il bouscule toutes les per-



ILLUSTRATION SERGE CHAPLEAU

Sans employé sous sa gouverne hiérarchique, le cadre est sans vie. Par contre, sans cadre, un employé existe, fonctionne, produit...

sonnes qui se présentent à son bureau, il cherche des puces à tout le monde. La première chose qu'un employé doit faire en arrivant chez un employeur, c'est une étude sociologique de l'encadrement. Il doit ensuite définir une stratégie d'encadrement de son propre cadre: ne le laissez pas à lui-même et à ses humeurs. Vous êtes responsable de votre cadre comme le Petit Prince de Saint-Exu-

péry est responsable de sa rose.

N'oubliez pas que votre cadre est une personne humaine, qu'il vit peut-être des choses difficiles au plan personnel. Prenez le temps de l'écouter. Quand lui avez-vous demandé la dernière fois: «Ou en est ton plan de carrière, *boss*? As-tu besoin de formation? Songes-tu à travailler ailleurs? Te sens-tu assez valorisé dans ton travail? As-tu du *feedback* positif de

ton propre *boss*? Quand vas-tu revenir à du travail concret? Aidez-le à combattre son sentiment d'inutilité. Consultez-le avant de déterminer vos priorités. Appuyez-le dans ses efforts pour faire sa place, si petite soit-elle, dans l'organisation du travail. Aidez-le à prendre du pouvoir sur son propre patron.

Rendez-le heureux. Songez qu'il n'est rien sans vous!

Hommage à François Peraldi

L'autre psychanalyse

L'homme a initié une pratique devant permettre d'écouter autrement ce que disaient les psychotiques

FRÉDÉRIE CASTAN

Psychothérapeute psychanalytique

C'est avec affliction que nous avons appris, il y a quelque temps, la disparition prématurée de François Peraldi, psychanalyste et linguiste. Pionnier, au Québec, de la critique des appareils institutionnels d'État — en l'occurrence l'hôpital psychiatrique et son organisation idéologique et pratique —, François Peraldi se manifesta d'abord en tant qu'analyste institutionnel, chargé de recherche à l'Hôpital Douglas, dès 1974.

Dans ce cadre il initia, à la demande des intervenants de diverses disciplines, une pratique qui devait permettre d'écouter autrement ce que disaient les psychotiques: «Disons-le en bref, nous avons substitué les rapports d'écoute aux rapports d'autorité.»

La réponse ne se fit pas attendre et c'est à grands coups de répression administrative (mises à pied, mutations, démissions forcées) et de retour à des pratiques psychiatriques placées sous un strict contrôle médical (renforcement de la chimiothérapie, retour aux électrochocs), que le projet fut étouffé. Le mot même d'«écouter» fut interdit.

À l'époque de cette tentative réprimée, il en-

tretint des liens étroits avec un groupe de travail du campus de l'Université Columbia; n'y avait-il que les États-Unis pour accueillir à nouveau la peste!

Quoi qu'il en soit, ces réunions donnèrent naissance à un ouvrage collectif intitulé «Polysexualité», publié dans la revue *Sémiotexte* (États-Unis, 1981).

Ce recueil, édité par François Peraldi, regroupe des textes traduits en anglais (Bataille, Lacan, Deleuze, Guattari, De M'uzan...) accompagnés de commentaires illustrant le lien tenu et nécessaire entre les pulsions de vie et les pulsions de mort, à l'oeuvre dans l'inconscient du sujet.

Lors de conférences publiques et radiophoniques, il transmet des notions essentielles à l'élaboration d'une théorie de l'«inconscient structurel comme un langage», éveillant chez l'auditeur attentif l'écoute des significations du désir qui sont aux origines du sujet.

C'est par la mise sur pied de groupes de lecture, communément appelés «cartels», qu'il initia un lieu de recherche et de questionnement épistémologique quant à la manière de pratiquer et d'interpréter la psychanalyse, de l'inventer et de la transmettre.

Visible dans les milieux psychanalytiques et évitant de faire école, il préconisait une dissi-

dence par rapport au groupal afin de privilégier l'exil qu'implie que l'interprétation psychanalytique. Par sa parole pleine, François Peraldi a transmis ce savoir toujours questionné ou oeuvre l'analyste.

Ses sorties dirigées contre les disciples de la psychologie de l'égo, contre les effrayés de Lacan, contre la stagnation de la psychiatrie et les pratiques étriquées de la psychanalyse, témoignent d'une sensibilité et d'une révolte aiguës devant l'inertie de ceux et celles qui doivent travailler dans un souci d'éthique sans cesse renouvelé.

Dans sa pratique, il laissait place à l'élaboration d'une parole pleine, favorisant l'émergence du désir. Il exerçait sa pratique avec art et passion, suscitait parfois, chez l'interlocuteur, une hargne à tout crin (plutôt suspecte), parfois un acte de penser, ceux et celles qui ont, en sa présence, goûté à ces moments féconds se sont sans doute trouvés, pendant un court moment, en rupture avec leur propre névrose.

Après les pertes successives de Françoise Dolto, Julie Bigras, et, aujourd'hui, François Peraldi, nous risquons-nous à un acte de parole signifiant les lieux et les engagements de la psychanalyse?

Ces espaces de travail seront-ils les lieux d'une transmission reticulée de la psychanalyse? Le souhaitait-il ainsi? Nous croyons que oui.

Ni dieu, ni maître, François Peraldi témoigne d'une recherche dont il nous fallait parler ici.

Industrie de la construction

Le marasme

État, employeurs et syndicats s'entendent pour changer le «système», mais est-ce possible sans un revirement des parties elles-mêmes?

PATRICE JALETTE

Étudiant au doctorat

et chargé de cours

École de relations industrielles, UdeM

L'industrie de la construction au Québec paraît rongée par différents maux. Le régime de négociation collective est actuellement au banc des accusés. Il y a toutefois lieu de se demander si ce régime doit être tenu responsable de tous les maux. «Quand on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage», énonce la maxime. Mais, quelle est cette rage dont le régime est atteint?

Il est facile de ne pas s'y retrouver et de tout confondre. Crise économique, travail au noir, cotisations faramineuses à la CSST, accessibilité et mobilité de la main-d'œuvre, formation et qualification professionnelles, surréglementation représentent autant d'enjeux liés. Toutes les parties (employeurs, syndicats, État) s'entendent pour changer le «système», mais un tel changement peut-il se produire sans un changement équivalent des parties elles-mêmes?

Rien ne sert de discourir longuement pour démontrer la situation catastrophique de l'économie québécoise dans tous les secteurs. Comme les autres, celui de la construction subit les contrecoups d'une récession sévère qui ébranle les structures mêmes de l'économie québécoise. Un plan de relance économique et une adaptation de l'industrie aux nouvelles règles économiques représentent les solutions envisageables pour remédier à la crise. Le principal acteur à ce niveau demeure le gouvernement.

La crise économique a eu pour effet d'accroître un problème qui existait depuis des années: le travail au noir. Face à des conditions économiques difficiles, le non-respect du décret est une avenue souvent incontournable pour offrir des prix plus compétitifs.

La où il y a un problème grave, c'est lorsque la situation devient intenable au point où d'honnêtes entrepreneurs et travailleurs en viennent à basculer dans l'illégalité afin d'échapper à la faillite et de nourrir leur famille. C'est la responsabilité de l'État de contrôler davantage le travail au noir et d'inciter les gens au noir à travailler dans la légalité. En ce sens, les mesures proposées par l'APCHQ (crédit d'impôt) et l'AECC (devancement des travaux d'immobilisation, accès à la propriété, etc.) sont des propositions concrètes de changements susceptibles de s'attaquer au problème.

En vertu de la Loi incorporant l'Association des entrepreneurs en construction du Québec promulguée en 1976, l'AECC est la seule association habilitée à négocier dans le domaine de la construction au Québec. Cette loi, une recommandation de la Commission Cliche, était destinée à mettre fin aux guerres intestines au sein de la partie patronale. Les insatisfactions des petits entrepreneurs les amènent aujourd'hui à répudier l'AECC, noyauté par les grandes entreprises oeuvrant dans le secteur commercial et industriel et les grands travaux. L'APCHQ (Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec) a su canaliser cette insatisfaction et se présenter comme le seul représentant légitime des constructeurs oeuvrant dans le secteur résidentiel. Assisté-t-on à un retour de l'histoire? Est-ce que la reconnaissance de quatre associations (secteurs résidentiel, industriel, voirie et grands travaux, commercial et institutionnel) serait une solution aux maux de l'industrie, comme le propose le mi-

nistre du Travail? Est-ce que de faire miroiter la disparition de l'AECC et la redistribution de la cagnotte des cotisations patronales représente une base de discussion viable? Je ne crois pas. Ce que réclament les petits entrepreneurs, c'est d'avoir voix au chapitre. Si le mode de fonctionnement ou les statuts et règlements de l'AECC empêchent l'exercice d'une démocratie, il faut changer ces règles. C'est à l'AECC de faire son *mea culpa* et d'intégrer les entrepreneurs laissés pour compte dans la structure actuelle. L'alternative simple serait de démanteler l'AECC et de tabler sur les autres organisations. L'expertise développée par l'AECC, son approche «industrielle» et la nécessité d'une solidarité patronale intersectorielle minimale doivent à croire qu'il est plus à propos de repenser le mode de fonctionnement que de tout recommencer de zéro.

Un problème soulevé depuis longtemps est l'uniformité des conditions de travail dans tous les secteurs de la construction, en vertu de laquelle on doit payer un même salaire à un travailleur qui oeuvre à la construction d'une humble résidence unifamiliale ou à l'édification d'un ouvrage d'importance. Cette uniformité se fonde sur l'équité, pour que tous les employeurs aient à faire face aux mêmes coûts de main-d'œuvre. Cette volonté a conduit à l'injustice apparente dans la facture des petits consommateurs. La question de trouver un compromis entre les impératifs de productivité et d'équité se pose dans toutes les entreprises au Québec. La crise a nécessairement aidé les employeurs et les syndicats à cette prise de conscience du lien unissant les règles du travail et la performance de l'entreprise. Le régime actuel a permis des acquis précieux pour les travailleurs, notamment au chapitre des salaires et des avantages sociaux. Avec le régime prévu par le Code du travail, ces gains auraient été impensables. Si on veut les conserver, il est difficilement concevable de revenir en arrière. On discute aussi de nouvelles structures de négociation (fragmentation en quatre sec-

teurs d'activité) et de formules de règlement des conflits (arbitrage). Il ne faudrait pas créer de faux espoirs. Que vaudrait une décentralisation des négociations si les parties restent sur leurs positions? Les formules de règlement des conflits les plus sophistiquées sont intéressantes sur le plan théorique, mais elles comportent leurs désavantages. À trop vouloir fonctionner avec des formules toutes faites, le risque est de faire la preuve par l'absurde que le modèle idéal de négociation collective n'existe pas!

La valeur principale du régime de négociation collective telle qu'elle se pratique en Amérique du Nord demeure la liberté des parties. À l'heure actuelle, veulent-elles négocier librement? Le discours de part et d'autre se résume à un non devant l'intervention étatique. Cependant, les propositions mises de l'avant jusqu'à présent ne nous permettent pas de penser que l'épée de Damocles gouvernementale pourra disparaître. Ce n'est sûrement pas l'abolition de la possibilité pour le gouvernement de modifier ou de prolonger le décret qui fera en sorte que les parties s'entendent comme par enchantement! Une volonté de désengagement politique (et financier!), compréhensible dans le contexte actuel, n'est guère envisageable. Quant au régime de négociation dans la construction, on aura beau avoir bon nombre d'études, des coups de poing sur la table, il faut en dernier ressort que les parties acceptent de changer et de faire les compromis nécessaires pour améliorer la situation de l'industrie. Nous en sommes encore loin.

La situation est grave lorsque d'honnêtes entrepreneurs et travailleurs basculent dans l'illégalité afin d'échapper à la faillite et de nourrir leur famille.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Legault, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Péro, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Guéniot et Jacques Nadeau (photographies). À l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (L'Essai), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lessard, Odile Tremblay. À l'information économique: Gérard Berthe (responsable), Robert Durruss, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte. À l'information internationale: François Brousseau (administrative et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tranière, Clément Trudel. À l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lessard (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec), Michel Verme (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (responsable), à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duches (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), La Documentation: Gilles Péro (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA DIRECTION ARTISTIQUE: Lucie Lacava. LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires), Micheline Turgeon (commis), Michèle Bouchard (secrétaire), Ghislaine Ladleur (réceptionniste), L'ADMINISTRATION: Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacroix, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (secrétaire à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briens (secrétaire), Manon Blachette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Verme, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PRODUCTION: Robert McLaughlin (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantaria, Sylvain Darcy, Richard DesCorrois, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Vaillant, Lucie Laporte, Sylvie Laporte, Pierre Rousseau, Micheline Ruellan, LE CONSEIL DU DEVOIR INC, Pierre Bourque (président), LA FÉDÉRATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SURCHARGE Des effets positifs sur le recrutement des jeunes effectifs

SUITE DE LA PAGE 1

médecin, âgé d'environ 60 ans. Ce dernier décidait alors de porter l'affaire devant les tribunaux.

Non seulement la Cour supérieure donne-t-elle raison au médecin, mais ni l'hôpital ni le ministère ne se sont prévalus de leur droit d'appel de cette décision rendue en juillet 1992 et qui stipule que «le professionnel seul connaît ses capacités. Si on lui impose une charge trop lourde, il a le droit, même le devoir, de la refuser.»

Plus encore, la cour affirme que les lois et règlements d'un hôpital ne créent pas une obligation pour le médecin d'agir dans la mesure des plans d'effectifs régionaux. «Ce sont les établissements qui doivent faire le nécessaire pour rendre disponibles les services médicaux que la loi garantit aux citoyens», note le juge Martin.

En termes clairs, il ne revient pas aux chirurgiens de porter le fardeau du manque d'effectifs auquel font face certains hôpitaux.

Hier, le Dr Michel Talbot, président de l'Association des chirurgiens généraux du Québec, s'est réjoui de ce jugement, compte tenu des contraintes de travail vécues par les quelque 497 chirurgiens de la province.

Ce jugement pourrait avoir un fort impact, compte

tenu qu'environ la moitié des hôpitaux de courte durée du Québec n'ont que quatre chirurgiens à leur disposition. Vingt autres hôpitaux disposent de tout au plus deux chirurgiens, et onze autres d'un seul spécialiste de la chirurgie.

Résultat: la charge de travail est assommante dans plusieurs hôpitaux où des chirurgiens sont appelés, plus souvent qu'à leur tour, à assurer les services de garde, 24 heures par jour, soutient le Dr Talbot. Les chirurgiens estiment qu'ils assument en moyenne 100 jours de garde par année, soit une journée tous les trois ou quatre jours.

«Ce jugement est très important parce que, trop souvent, les gens assument ces responsabilités par héroïsme ou parce qu'ils n'ont pas le choix. Pourtant, notre code de déontologie stipule qu'un médecin ne peut pratiquer dans un état qui met en danger sa santé ou celle de ses patients», rappelle ce dernier.

Bizarrement, ajoute le Dr Talbot, on impose aux pilotes d'avion des nombres d'heures maximales de vol pour des raisons de sécurité. Mais rien de tel n'est prévu pour les médecins alors que la population a aussi droit d'être traitée par un médecin en pleine possession de ses moyens. Selon l'Association des chirurgiens, la

norme acceptable serait d'une garde par quatre ou cinq jours.

Cette décision, espèrent les chirurgiens, aura peut-être un effet positif sur le recrutement de jeunes effectifs. Pour l'heure, peu de jeunes sont intéressés à faire ce métier en raison des conditions de travail difficiles. Ce n'est pas le salaire qui fait défaut — la moyenne salariale des chirurgiens est de 178 000\$ par année — mais bien les heures, les lieux et les conditions générales de travail.

Or, le tiers des chirurgiens au Québec, âgés de plus de 60 ans, prendront leur retraite sous peu. Ce qui laisse entrevoir une pénurie encore plus sévère à moyen terme.

Mais ce jugement ne créera-t-il pas un ressac dans les services aux patients, là où les effectifs manquent? Les chirurgiens plaident que non, et le ministère de la Santé rétorque qu'il reviendra à chacune des nouvelles régions régionales de mieux planifier leurs besoins en effectifs.

Au cabinet du ministre Marc-Yvan Côté, on indiquait hier que le ministère n'a pas jugé bon de porter la cause en appel, puisqu'il n'était qu'une «tierce partie» dans cet affaire. «Ça touche l'organisation interne des hôpitaux. Nous n'étions pas directement intéressés», a indiqué Marie-Claire Ouellet, l'attachée de presse du ministre Côté.

Au ministère, on dit ne pas craindre que cette décision fasse tache d'huile, compte tenu des changements apportés en avril dernier par l'entrée en vigueur de la réforme de la santé (loi 120) à la répartition des médecins en région.

«Maintenant, il y aura moins de problèmes parce qu'on fait le pari que plus de médecins iront en région. C'est vrai qu'il y a eu des carences, mais nous avons prévu des redressements dans la formation qui feront qu'il y aura plus de chirurgiens d'ici peu», a-t-elle dit.

Mais selon le Dr Talbot, il faut au moins dix ans pour former un chirurgien et les hôpitaux ne verront pas la couleur de ces jeunes recrues de sitôt. «Il y a 15 jeunes de plus par année qui commencent une formation en chirurgie. Mais avec une moyenne d'âge de 55 ans, croit le Dr Talbot, le nombre des chirurgiens qui partiront d'ici ce temps-là risque d'être beaucoup plus élevé que celui des nouveaux venus.»

On ne doit pas s'attendre à ce que les chirurgiens ou d'autres médecins se croisent les bras, affirme le représentant des chirurgiens. Mais ce jugement aura sûrement des effets là où le système de santé abuse non seulement de la bonne volonté des médecins, mais aussi d'autres professionnels.

JOHNSON

Qui ira à Ottawa le 21 décembre?

SUITE DE LA PAGE 1

technologies de l'image interactive.

Outre le président du Conseil du Trésor, on retrouvait le ministre de la Main-d'œuvre, André Bourbeau, et la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard.

Le député fédéral et ancien ministre du gouvernement Bourassa, Clifford Lincoln, était aussi présent pour «démontrer que Québec et Ottawa peuvent travailler ensemble.»

Cette fois, il n'y avait pas de manifestants pour accueillir le futur premier ministre, mais la police de Longueuil était omniprésente aux environs du siège social de la compagnie Systèmes M3i où se tenait la conférence de presse. Plusieurs auto-patrouilles de la police étaient bien visibles et des policiers gardaient toutes les entrées de l'édifice. Un groupe de travailleurs de la construction attendait toutefois le futur premier ministre à Sorel, où il s'est rendu plus tard en après-midi.

Daniel Johnson a par ailleurs dû se dépitner avec la déclaration de la veille du président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Ghyslain Dufour, qui s'inquiète du vide politique, du «temps mort», qu'entraîne le départ de Robert Bourassa. Le CPQ cherche un premier ministre.

Daniel Johnson a répliqué sèchement à M Dufour qui est pourtant un allié politique naturel des libéraux: «Je suis un peu étonné de voir que M Dufour n'a pas remarqué qu'il y avait une course à la direction du parti.»

C'est ensuite, et devant l'insistance des journalistes, que le président du Conseil du Trésor a dit que la passation des pouvoirs se ferait «à partir du 15 décembre sur une plage qui est passablement courte dans la vie d'un gouvernement.» Il ajoute que lorsqu'il a choisi de poser sa candidature à la succession de Robert Bourassa «c'est que j'étais prêt.»

Daniel Johnson a cependant refusé de préciser s'il songeait à assumer le pouvoir avant le 20 décembre: «Je n'ai pas l'intention de faire des pressions ou de laisser savoir quelle serait la situation idéale, il y a trop de personnes qui sont impliquées, il y a une procédure de transition qui peut prendre quelque temps, alors il faut comprendre ça.»

Le président du Conseil du Trésor laisse entendre qu'il pourrait attendre les lendemains du congé des Fêtes avant de prendre la tête du gouvernement. Il pourrait profiter de cette période pour former son cabinet.

Plusieurs sources ont cependant indiqué au DEVOIR que rien n'est exclu et que Daniel Johnson peut, s'il le veut, occuper le fauteuil du chef du gouvernement avant Noël.

Le président du Conseil du Trésor pourrait juger que la conférence des premiers ministres à Ottawa, le 21 décembre, lui offre une excellente visibilité, au plan médiatique, pour entrer en scène.

Cette semaine à l'Assemblée nationale, le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, a cherché à savoir qui, de Robert Bourassa ou de Daniel Johnson, représenterait le Québec à Ottawa. En réponse, le premier ministre Bourassa, prétextant les règles de son parti pour le choix d'un nouveau chef, a choisi de ne pas laisser paraître de véritables indices. Il a cependant ajouté qu'il consulterait Daniel Johnson.

Visiblement, la sortie de Ghyslain Dufour sur l'absence de gouverne politique à Québec embarrasse les ministères.

Le ministre de la Main-d'œuvre et bras droit de Daniel Johnson, André Bourbeau, qui dit que «c'est une question de semaines avant que M Johnson soit proclamé chef du parti», se sent déjà obligé de défendre un gouvernement qui n'est pas encore formé: «C'est pas parce qu'il y a une période de transition qu'il faut penser que le prochain gouvernement va être inactif. M Johnson va être là avec une nouvelle équipe qui va former un gouvernement dynamique jusqu'aux élections.»

La ministre de l'Éducation, Mme Lucienne Robillard, se porte, elle, à la rescousse de Robert Bourassa: «Le Québec n'arrête pas de tourner parce que nous aurons un nouveau premier ministre. Il faut avoir confiance en M. Bourassa qui sait très bien qu'il faut que la transition se fasse en douceur. Il faut avoir confiance en la capacité de planification de Daniel Johnson.»

Un oeil sur les conservateurs

Ottawa — Le ministre des Affaires étrangères André Ouellet ne rappellera pas les conservateurs nommés au poste d'ambassadeur durant les derniers mois du régime Mulroney. Mais, averti le ministre lors d'une longue entrevue hier après-midi, il évaluera attentivement leur travail et, s'il le juge insatisfaisant, il les remplacera. En 1992 et 1993, le premier ministre Mulroney a nommé six collaborateurs à des postes diplomatiques. Les cas les plus notables sont ceux de l'ancien ministre Benoît Bouchard, devenu ambassadeur à Paris, et de l'ancien ministre Robert de Cotret, représentant du Canada à la Banque Mondiale.

Ouverture des FrancoFolies de Montréal

Un hommage inégal à Brel

PASCALE PONTOREAU

En ouverture de leur cinquième édition, les FrancoFolies ont rendu hommage à Jacques Brel, hier soir, au théâtre Saint-Denis. Un spectacle hétérogène avec quelques moments de surprise, d'autres d'ennui et un double question en suspens: que cherche-t-on en assurant à une commémoration postume et que cherche l'artiste qui se prête au jeu?

Brel n'est plus à présenter et plusieurs de ses chansons ont fait le tour du monde. Certains morceaux sont tellement célèbres qu'il est difficile de s'y attaquer sans appréhension. Résultat, pour qu'il y ait encore une magie, un exorcisme du défunt auteur et interprète, il est nécessaire d'apporter quelque chose de neuf. Or, dans cet hommage — ils se multiplient de manière inversement proportionnelle à la pénurie de «génies» — certains jouent le jeu et réinventent Brel tandis que d'autres s'obstinent à «faire» du Brel.

Dans l'ensemble, la soirée — animée sobrement par Monique Giroux et ponctuée judicieusement d'extraits d'entrevues de Brel — était donc inégale et il y avait un décalage très net entre les deux approches. Ainsi en première partie, Clarika, la jeune brune Française a subjugué l'auditoire avec sa version tonitruante de *Versoul* qu'elle jouait comme une poupée mécanique, accompagnée d'une accordéoniste. La même remarque s'impose par l'imposante Juliette qui a donné aux *Ti-mides* une véritable ampleur toute personnelle.

Au registre des surprises, Gaston Mandeville qui nous a offert des *Flamandes* au banjo plus percutantes que nature et les French B — malheureusement déses-

vis par une très mauvaise balance de son — qui ont réellement tapé dans le mille de *Ces gens-là* avec un rock parfaitement agressif digne d'un Brel des plus cyniques. Enfin, Terez Montcalm qui, de sa voix forte et rocailleuse et d'un simple accompagnement de la contrebasse et à la guitare électrique, a traité *Ne me quitte pas* dans le style de Nina Simone... en rythm'n blues.

Prestation audacieuse et réussie de Michel Rivard qui n'avait pas choisi les titres les plus faciles. Sa *Madeleine* folk accompagnée d'un violoncelle respectait l'esprit du texte, et il ne s'est laissé aller au piège d'*Amsterdam* qu'il a interprété dans un ton bien à lui avec guitare, violoncelle, basse et mandoline. L'acteur Jean-Louis Millette a récité, avec toute la justesse qu'on lui connaît, *La chanson des vieux amants*. Moment bien sympathique encore avec le Belge Pierre Rapsat qui interprétait *Le plat pays* dans une version folk rapide.

Alors pourquoi évoquer le reste, quand ces seuls moments ont suffi à eux seuls à faire renaitre l'idole. Quand ces instants éphémères nous ont remis à l'esprit des textes pourtant inoubliables. Rien ne sert d'insister sur l'inutilité d'un mime à quatre hommes sur *Les bonbons* — franchement, les Poiss' ont rouges avaient mieux réussi leur coup sur le disque Brel Québec — ou d'une chorégraphie, aussi bonne soit-elle, de Louis Robitaille sur *La valse à mille temps*. Rien ne sert d'abattre d'excellents chanteurs et chanteuses (Danielle Oderra, Geneviève Paris, Paul Piché, Claude Dubois, Marie-Denise Pelletier et Joe Bocan) qui ont «fait», et même bien fait, du Brel, mais... sans y laisser un petit morceau de leur âme.

Une enseignante acquittée de voies de fait sur un étudiant

Rimouski (PC) — Une ex-enseignante de Rimouski, Mme Gertrude Bouillon, a été acquittée hier d'une accusation de voies de fait sur un étudiant de 14 ans de l'école Langevin, Sébastien Gagnon.

Le verdict rendu par le juge Jean-Paul Decoste a été accueilli par quelques applaudissements dans la salle d'audience du côté où étaient assis plusieurs professeurs.

C'est l'argument du doute raisonnable qui a favorisé la version de l'accusée même si le juge a affirmé, à plus d'une reprise, ne pas être intimement convaincu que les faits relatés par Mme Bouillon se soient déroulés tels que racontés par l'accusée. Des faits qui ont été appréciés par le magistrat comme étant «raisonnablement vrais».

Mme Bouillon était accusée d'avoir frappé la tête de l'étudiant sur un bureau. Dans sa déclaration non signée faite aux policiers, elle a prétendu que la tête de l'élève ne s'était frappé qu'une fois le pupitre auquel il était assis et les documents qui s'y trouvaient. D'autres versions indiquaient qu'il y avait eu trois coups.

Le juge a dit ne pas être convaincu du caractère «clé-

raisonnable» du geste non malicieux posé par l'ex-enseignante. «On peut corriger et non dresser, ce qui s'adresse à une autre espèce de la planète», a soutenu le juge Decoste.

Il a qualifié l'enseignante à la retraite de «responsable et de dévouée» qui en faisait plus que sa définition de tâches le demandait.

Son jugement, a-t-il précisé, ne doit cependant pas être interprété comme étant un «passeport» pour rabrouer les élèves comme c'était le cas dans les années 50.

La mère du jeune Sébastien, Gaétane Gagné, n'a pas caché sa déception. «Qui a menti, les enfants ou les professeurs», a-t-elle lancé en montrant le bulletin de son fils qui prouve, selon elle, que Sébastien n'était pas un élève turbulent. Le juge Decoste, sur la foi des témoignages entendus, a parlé «de trouble de comportement».

Mme Gagné ne souhaite pas un éventuel appel de la Couronne même si celle-ci n'a pas fait de commentaires indiquant qu'elle pourrait aller dans un sens ou dans l'autre. La mère de l'enfant en avait contre la défense qui l'avait assignée mais sans la faire témoigner.

BOUFFONS «Et ça se reproduit...»

SUITE DE LA PAGE 1

Il se lâche lousse, Pierre Falardeau. À fond de train contre les nantis, comme aux belles années rouges de l'UQAM en délire. La charge de l'original éprouvable.

Et d'une voix-off martelée, de commenter les images. «Les bourgeois pleins de merde d'aujourd'hui déguisés en bourgeois pleins de merde d'autrefois célèbrent le bon vieux temps.» D'expliquer aussi comment les voleurs d'hier ont donné naissance à d'honorables citoyens pour constituer notre élite actuelle, «des charognes à qui on a élevé des monuments».

En survol du tableau «La gang de Canadiens de service déguisés en rois nègres, les Indiens qui se mettent des plumes dans le cul pour faire autochtone, pis les porteurs d'eau qui se déguisent en porteurs de champagne.» «Et ça se reproduit...» Voilà!

Tant d'iconoclastie fait rigoler, bien évidemment. Et réjouit secrètement le cœur.

Mais bien des questions demeurent sans réponses. Pourquoi Falardeau, qui tourne son Temps des bouffons en 85, attend-il tout ce temps avant de le terminer ou de le faire circuler?

Pierre Falardeau est en plein tournage ces temps-ci d'un film sur les événements d'octobre. Et on sait qu'il se battit des années avant de recevoir sa subvention de Téléfilm. A l'heure où *Le Temps des bouffons* com-

mençait à circuler (il y a trois mois environ), tout laissait croire qu'il ne trouverait pas les fonds pour son Octobre, sujet névralgique au cœur canadien. Peut-être a-t-il lancé sa cassette pamphlétaire de guerre lasse. Ou à titre de cocktail Molotov.

Je n'ai pu interroger l'auteur sur le choix du moment pour *Le Temps des bouffons*. Mais dans le film, on entendra sa voix dire: «Les chiens mangent du pauvre. Et ils ont l'air surpris quand on met un dans une valise de char...» Pierre Laporte n'est pas loin. Ni le FLQ, ni Octobre non plus. En tout cas, on découvre ce que Falardeau en pense. Dieu merci pour lui, il a reçu sa subvention pour *Octobre* avant que la clameur médiatique entourant *Le Temps des bouffons* ne vienne le jeter dans l'eau bouillante. Mais l'eau bouillante n'est-elle pas son élément? «Falardeau est un Cyrano, affirme le cinéaste Pierre Perrault. Plus il a d'ennemis, plus il est content.»

Il y a quelque temps, l'auteur de *Temps des bouffons* venait lui-même apporter sa petite bombe à Perrault, mais ce dernier trouve aujourd'hui dommage que le film sorte de l'ombre. Depuis que les médias en parlent, c'est la fin assurée de sa carrière clandestine. Déjà, les gens copient la vidéocassette à dix, vingt exemplaires, juste pour rire. «Mais la blague ne doit pas nous masquer la colère de Falardeau», dit Perrault.

DÉFICIT

Les revenus des impôts en baisse de 450 millions

SUITE DE LA PAGE 1

(aide sociale) est révisé à la hausse de 110 millions. De sorte qu'au total, la prévision globale de dépenses pour l'année en cours reste inchangée à 40,9 milliards.

C'est au chapitre des revenus que le bât blesse. Dans la synthèse, des opérations financières du 30 septembre, distribuée hier aux journalistes, indiquent une révision à la baisse de 450 millions des revenus autonomes (impôts) qui est compensée par une hausse de 75 millions des transferts fédéraux. De sorte que Québec est à court de 375 millions de plus que ce qu'il avait prévu.

Ainsi, initialement évalué à 4,1 milliards, le déficit est désormais prévu à 4,5 milliards de dollars. Le déficit pour l'année dernière s'élevait à 4,9 milliards.

La révision des revenus autonomes est attribuable à divers facteurs. L'impôt sur le revenu des particuliers est révisé à la baisse de 300 millions de dollars. Cette variation résulte d'un impôt à payer pour 1992 qui s'avère moins élevé que prévu. Les contributions des employeurs au Fonds des services de santé sont réduites de 40 millions en raison des salaires moins élevés qu'anticipé. L'impôt des sociétés est révisé à la baisse de 85 millions. Le traitement des déclarations des corporations pour 1992 indique un revenu imposable inférieur aux prévisions, entraînant notamment une augmentation des remboursements en 1993-94.

Québec recueillera 40 millions de moins en revenus d'intérêt et 25 millions de moins au titre des droits sur les boissons alcooliques. En revanche, la taxe sur les carburants lui rapportera 40 millions de plus, grâce à une hausse anticipée de la demande.

Au 30 septembre, le rythme d'augmentation des revenus était anémique en comparaison aux prévisions. Tandis que le taux d'augmentation des dépenses est en deça des projections.

Pour les six premiers mois de l'année financière, les revenus montrent une croissance de 0,1% par rapport aux six premiers mois de l'année précédente, comparativement à une prévision de croissance de 4,5% sur une base annuelle.

Les dépenses ont crû de 0,9% par rapport à une prévision de l'ordre de 1,2% pour l'année complète.

Vigneault, Mercure, Cohen et Chiriaeff honorés à Ottawa

Ottawa (PC) — Quatre Québécois étaient au nombre des six artistes canadiens honorés vendredi au cours d'une cérémonie officielle rendant hommage aux lauréats de la deuxième remise des Prix du gouverneur général pour les arts de la scène.

Ont ainsi été honorés par le gouverneur général Ray Hnatyshyn à Rideau Hall les poètes Gilles Vigneault et Leonard Cohen, la comédienne Monique Mercure et la grande dame du ballet Ludmilla Chiriaeff. Les autres lauréats sont la soprano torontoise Lois Marshall et Don Haig, un producteur cinématographique né à Winnipeg.

Les prix de 10 000\$ sont décernés à des personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la culture canadienne.

Au nombre des 150 invités triés sur le volet et rassemblés sous les candélabres étincellants de la résidence vice-royale, on remarquait l'ancien premier ministre Pierre Trudeau.

Radioux, le gouverneur général a qualifié la soirée de «moment glorieux» permettant à tous de «chérir les racines culturelles profondes d'un pays remarquable».

En rendant hommage à Gilles Vigneault, M. Hnatyshyn a déclaré: «Sa musique propage l'esprit du Québec dans tout le pays et à travers le monde.»

Les six artistes seront honorés de nouveau au cours d'un gala, ce soir, au Centre national des arts d'Ottawa. Le gala, dont l'hôte sera l'acteur Donald Sutherland, sera diffusé comme une émission spéciale de 90 minutes à la télévision de la CBC et par Radio-Canada.

Le Prix du Centre national des arts, qui rapporte également 10 000\$, est allé à l'écrivain Michel Marc Bouchard et Les Deux mondes, une troupe théâtrale du Québec, pour leur Histoire de Foie. Le gouverneur-général a aussi remis le Prix Ramon John Hnatyshyn pour le mécénat dans les arts de la scène à Joan Chalmers de Toronto, qui a fondé la Woodlawn Arts Foundation en 1981. Les lauréats ont été choisis par la Fondation des prix des arts de la scène du gouverneur-général, coprésidée par Peter Herndorf, président de TV Ontario et par l'auteur acadien Antonine Maillet.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUEBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355